



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 avril 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-deuxième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009\*

#### Titre V Coopération régionale pour le développement

#### Chapitre 21 Développement économique et social en Asie occidentale

[Programme 18 (Plan-programme biennal et priorités  
pour la période 2008-2009)]\*\*

### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	3
A. Organes directeurs . . . . .	8
B. Direction exécutive et administration . . . . .	9
C. Programme de travail . . . . .	13
Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources régionales pour le développement durable . . . . .	14
Sous-programme 2. Politiques sociales intégrées . . . . .	19
Sous-programme 3. Développement économique et intégration . . . . .	24
Sous-programme 4. Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale . . . . .	29
Sous-programme 5. Statistiques pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits . . . . .	33

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



---

Sous-programme 6. Promotion de la femme . . . . .	37
Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement . . . . .	40
D. Appui au programme. . . . .	43
Annexe	
Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009. . . . .	56

---

## Vue d'ensemble

- 21.1 L'objet général du programme 18 est de promouvoir un développement global, équitable, intégré et durable et la coopération économique et sociale dans la région, ainsi que de maintenir et renforcer les relations économiques entre les pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et les autres pays.
- 21.2 L'orientation du programme est définie par les résolutions du Conseil économique et social 1818 (LV) du 9 août 1973 et 1985/69 du 26 juillet 1985, fixant le mandat de la Commission économique pour l'Asie occidentale et le modifiant de manière à mettre l'accent sur la dimension sociale de la mission de la Commission. L'orientation du programme est également définie par la résolution 220 (XX) du 27 mai 1999, par laquelle les États membres de la CESAO ont adopté la Déclaration de Beyrouth, qui visait à renforcer le rôle de la Commission au niveau régional et par la recommandation adoptée par la Commission à sa vingt et unième session, en mai 2001, préconisant d'axer les activités du Secrétariat de la CESAO sur un nombre limité de priorités, sur l'intégration régionale arabe et sur l'étude de mécanismes qui permettraient d'activer cette intégration. L'orientation du programme est en outre définie par les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies tenues depuis 1992, ainsi que dans les accords internationaux conclus depuis cette date traitant notamment des échanges, du développement durable, du développement social, des moyens de financement, et des technologies de l'information et des communications.
- 21.3 Les résultats économiques des pays de la région se ressentent de l'instabilité politique, de l'occupation étrangère et du manque de réformes structurelles adéquates. Les récentes augmentations des cours internationaux de l'énergie ont donné lieu à une envolée économique spectaculaire dans la plupart des pays de la région exportateurs d'énergie, mais certains ont encore des difficultés à mobiliser l'investissement intérieur et l'investissement étranger direct. La région a besoin de politiques économiques et sociales qui garantissent la justice sociale et une répartition équitable des richesses. La diffusion des technologies dans la région, en particulier des technologies de l'information et des communications (TIC) qui constituent un formidable outil au service du développement, reste inférieure à la moyenne internationale.
- 21.4 En outre, le taux de croissance démographique de la région est le plus élevé au monde après celui de l'Afrique, d'où une augmentation des besoins en nourriture, eau et énergie et la nécessité de disposer d'une infrastructure adéquate pour garantir à la population un logement, une éducation, des soins et d'autres services sociaux de base ainsi que des débouchés productifs. Il faut pour cela que les pays de la région coordonnent leurs actions et mobilisent davantage de ressources afin de produire des biens publics régionaux en assurant notamment la gestion des ressources en eau, la préservation de l'environnement, un système de protection sociale ainsi que la coordination et l'harmonisation des politiques et procédures commerciales, en mettant en place des infrastructures de transport, en réglant les conflits et en consolidant la paix.
- 21.5 Les taux de chômage des pays de la région restent par ailleurs parmi les plus élevés au monde, en particulier parmi les jeunes. Les migrations, tant vers les pays de la CESAO qu'à partir de ces derniers, sont un sujet de préoccupation régional qui doit être géré dans le contexte des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et en tenant compte des considérations économiques régionales. L'égalité des droits et des chances des femmes en termes de participation à la vie économique et politique doit être davantage favorisée, même si la région a marqué une avancée générale en rendant l'enseignement secondaire et supérieur beaucoup plus accessible aux hommes et aux femmes. Parmi les groupes vulnérables de la région, ceux qui souffrent le plus sont ceux des pays les moins avancés frappés par des conflits.

- 21.6 Il reste indispensable d'améliorer les capacités institutionnelles afin de produire en temps voulu des statistiques fiables et comparables pour formuler les politiques et programmes et assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement. Il devient de plus en plus important de surveiller en permanence les effets de l'occupation étrangère sur le développement économique et social de la région.
- 21.7 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, la CESAO poursuivra l'objectif du programme en promouvant l'intégration économique et sociale de ses pays membres aux niveaux sous-régional et régional et en encourageant la solidarité sur la scène politique internationale et dans l'économie mondiale. Cette intégration régionale des pays membres pourrait s'étendre à la région des pays arabes par l'intermédiaire de partenariats stratégiques avec les organisations sous-régionales et régionales, en particulier avec la Ligue des États arabes (LEA) et le Conseil de coopération du Golfe (CCG). Ce programme portera essentiellement sur les quatre domaines prioritaires régionaux que sont : a) la gestion des ressources en eau et de l'énergie; b) la promotion de politiques sociales intégrées; c) la stimulation du développement économique et de l'intégration dans une économie internationale de plus en plus mondialisée; d) l'accélération de l'introduction et de l'évolution des techniques, en particulier des TIC. Une large place sera faite, dans l'ensemble du programme, à la participation effective des femmes, à leur engagement et à la promotion de la condition féminine, ainsi qu'aux populations des pays frappés par des conflits et au renforcement des capacités statistiques. L'intégration régionale arabe et l'examen des mécanismes permettant de la mettre en œuvre seront également des pôles d'attention.
- 21.8 La CESAO effectuera un travail analytique et normatif en tirant parti du savoir qu'elle a accumulé et de ses compétences multidisciplinaires spécialisées et mènera en parallèle des activités de coopération technique. Elle encouragera le dialogue multilatéral, la mise en commun des connaissances et l'établissement de liens de collaboration dans le cadre des textes issus de ses travaux ainsi que dans les différents domaines du développement aux niveaux national, régional et international. Elle accueillera en outre les échanges régionaux des États membres pour leur permettre de formuler et mettre en œuvre des initiatives, accords et programmes régionaux.
- 21.9 L'appui régional fourni par la Commission devrait contribuer à : a) accroître les capacités nationales à formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes économiques et sociaux en faveur des pauvres qui associent toutes les parties ainsi qu'à gérer les questions transfrontières; b) mettre en place des actions communes pour surmonter les problèmes pluridimensionnels que connaissent les pays de la région en coordonnant les initiatives et en regroupant les ressources des entités des Nations Unies; c) améliorer les travaux du Conseil économique et social et de ses commissions techniques aux fins de l'examen et de l'évaluation des progrès accomplis dans l'application des textes issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes; d) développer le partage des connaissances et la coopération Sud-Sud entre les pays de la région et avec les pays d'autres régions de façon à promouvoir la coopération régionale et interrégionale.
- 21.10 Ce programme sera harmonisé à travers des échanges réguliers avec les autres entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales ainsi qu'avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement. Ces échanges se feront par l'intermédiaire du Groupe régional de coordination dirigé par la CESAO. La Commission s'emploiera à mieux collaborer avec le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour dégager des synergies entre les travaux thématiques et opérationnels et mettre ses compétences spécialisées à la disposition des pays d'Afrique du Nord qui partagent la même langue et des valeurs culturelles communes.

- 21.11 Pour la période 2008-2009, il est proposé de regrouper les sous-programmes 3 et 4 en un seul sous-programme. Un examen interne effectué en décembre 2005 a révélé que ces deux sous-programmes avaient de nombreux mandats communs. Les questions relatives à la croissance économique et au développement et les questions concernant le financement du développement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui relevaient de deux sous-programmes distincts ces dernières années, pourraient ainsi être confiées au sous-programme 3, « Développement économique et intégration », pour compléter et accroître les synergies. La fusion des deux sous-programmes facilitera également la réorientation stratégique des travaux d'analyse économique de façon à faire une plus large place aux objectifs visés. On s'attachera ainsi, d'une part, à promouvoir une croissance forte et soutenue, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et, d'autre part, à constituer un espace pour traduire en termes opérationnels les résultats, conclusions et recommandations des études et des réunions afin de formuler des avis et de renforcer les capacités.
- 21.12 Il est par ailleurs proposé de mettre en place un nouveau sous-programme 7 consacré à l'atténuation des conflits et au développement pour faire face aux conséquences de l'instabilité et des conflits prolongés sur le développement économique et social en Asie occidentale, qui ne touchent pas seulement les pays impliqués mais aussi leurs voisins et pèsent sur l'ensemble de la région. Ce sous-programme vise à traduire en termes concrets les liens d'interdépendance entre paix et sécurité, développement et droits de l'homme, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 et aux résolutions pertinentes de la CESAO. Ce sous-programme porte essentiellement sur la réalisation des objectifs du développement durable dans une situation marquée par les tensions et l'insécurité pour faire face à l'augmentation de la pauvreté et à la détérioration de la qualité de vie dans les zones touchées. Il permettra également de mieux comprendre les causes des conflits et de l'instabilité pour aider les pays à prendre des mesures adéquates afin de réduire leur vulnérabilité, de mieux sensibiliser l'opinion, de renforcer les capacités en matière de bonne gouvernance et d'encourager la diffusion des bonnes pratiques.
- 21.13 Les ressources demandées au présent chapitre s'élèvent à 56 809 900 dollars, soit une augmentation de 485 300 dollars (0,9 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2006-2007. L'augmentation reflète tout un ensemble d'ajustements qu'il est proposé d'apporter aux activités et aux ressources correspondantes, comme l'illustre le tableau 21.3 ci-dessous, et qui peuvent se résumer comme suit :
- a) La diminution de 12 300 dollars à la rubrique Organes directeurs s'explique par la diminution des besoins en services d'interprètes;
  - b) L'augmentation de 49 300 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration est le résultat net des changements ci-après : i) reclassement de P-5 à D-1 du poste de Secrétaire de la Commission du fait que les fonctions de l'assistant spécial du Secrétaire exécutif et celles du Secrétaire de la Commission ont été combinées (44 400 dollars); et ii) une augmentation des ressources à prévoir aux rubriques autres que les postes (4 900 dollars);
  - c) L'augmentation de 1 010 200 dollars à la rubrique Programme de travail est le résultat net de : i) une augmentation de 1 015 900 dollars au titre des postes due au redéploiement de trois postes à la rubrique Appui au programme (572 300 dollars) (1 P-5 et un administrateur recruté sur le plan national transférés au sous-programme 2 et un administrateur recruté sur le plan national transféré au sous-programme 4) et à l'effet-report de la création de quatre postes (1 P-2 au sous-programme 1, 1 P-2 et 1 P-3 au sous-programme 3, et 1 P-3 au sous-programme 6) lors de l'exercice biennal 2006-2007 (443 600 dollars); et ii) une légère diminution aux rubriques autres que pour les postes (5 700 dollars);

- d) La diminution de 561 900 dollars à la rubrique Appui au programme est le résultat net des changements ci-après : i) une diminution à cause du redéploiement de trois postes aux sous-programmes mentionnés à l'alinéa c) i) ci-dessus (572 000 dollars); et ii) une augmentation de 10 400 dollars pour les dépenses autres que pour les postes, par suite des ressources supplémentaires à prévoir pour le financement de la contribution de la Commission aux services médicaux financés en commun, qui sera compensée par une diminution au titre des services contractuels et des fournitures.
- 21.14 Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, il est prévu de compléter les ressources du budget ordinaire par des fonds extrabudgétaires d'un montant de 9 064 100 dollars afin de financer des activités visant à renforcer les capacités nationales, y compris sous forme de missions de services consultatifs, d'ateliers de formation et de projets opérationnels.
- 21.15 La parution des publications, en tant que partie intégrante du programme de travail, a été revue en fonction de chaque sous-programme. On trouvera dans le tableau ci-dessous et dans la section « Produits » de chacun des sous-programmes une prévision concernant les publications en série et les publications isolées.

Tableau 21.1

**Répartition des publications**

<i>Publications</i>	<i>2004-2005 (nombre effectif)</i>	<i>2006-2007 (nombre estimatif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	27	31	30
Publications isolées	32	19	23
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>50</b>	<b>53</b>

- 21.16 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, les ressources devant être affectées au suivi et à l'évaluation s'élèveraient à 479 400 dollars, montant qui serait imputé sur le budget-programme et qui serait réparti entre les sous-programmes 1 à 7.
- 21.17 Dans sa note à l'Assemblée générale (A/61/758), le Secrétaire général a présenté ses observations sur les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies (A/61/205), et a identifié les délais et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe. Étant donné que la note est actuellement examinée par l'Assemblée générale à la reprise de sa soixante et unième session, les propositions du Secrétaire général qu'elle contient concernant l'augmentation des ressources et leur répartition n'ont pas été prises en compte dans le présent chapitre du budget. À la suite de cet examen, les décisions que prendra l'Assemblée au sujet des ressources proposées seront prises en compte lors de l'ouverture de crédits à l'occasion de l'adoption du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, en décembre 2007.
- 21.18 La ventilation en pourcentage des ressources prévues au présent chapitre est donnée dans le tableau 21.2 ci-après.

Tableau 21.2

**Récapitulation des ressources par composante**

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	0,2	–
B. Direction exécutive et administration	6,0	–
C. Programme de travail		
1. Gestion intégrée des ressources naturelles pour le développement durable	9,9	10,8
2. Politiques sociales intégrées	9,1	4,1
3. Développement économique et intégration	11,9	6,2
4. Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale	6,5	20,8
5. Statistiques pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits	6,0	5,9
6. Promotion de la femme	4,0	5,7
7. Atténuation des conflits et développement	3,3	41,5
<b>Total partiel C</b>	<b>50,7</b>	<b>95,0</b>
D. Appui au programme	43,1	5,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 21.3

**Ressources nécessaires par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour-centage</i>			
A. Organes directeurs	93,8	138,4	(12,3)	(8,9)	126,1	7,5	133,6
B. Direction exécutive et administration	2 889,2	3 365,4	49,3	1,5	3 414,7	174,8	3 589,5
C. Programme de travail	23 566,9	27 770,9	1 010,2	3,6	28 781,1	1 413,6	30 194,7
D. Appui au programme	23 279,8	25 049,9	(561,9)	(2,2)	24 488,0	1 353,2	25 841,2
<b>Total (1)</b>	<b>49 829,7</b>	<b>56 324,6</b>	<b>485,3</b>	<b>0,9</b>	<b>56 809,9</b>	<b>2 949,1</b>	<b>59 759,0</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (montant estimatif)</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
<b>Total (2)</b>	<b>4 753,4</b>	<b>11 729,5</b>	<b>9 064,1</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>54 583,1</b>	<b>68 054,1</b>	<b>68 823,1</b>

Tableau 21.4

## Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009	2006- 2007	2008- 2009
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	7	8	–	–	–	–	7	8
P-5	23	22	–	–	–	–	23	22
P-4/3	60	60	–	–	–	–	60	60
P-2/1	18	18	–	–	–	–	18	18
<b>Total partiel</b>	<b>110</b>	<b>110</b>	–	–	–	–	<b>110</b>	<b>110</b>
<b>Autres catégories</b>								
Administrateurs recrutés sur le plan national	144	144	–	–	–	–	144	144
Agents du service mobile	1	1	–	–	–	–	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>145</b>	<b>145</b>	–	–	–	–	<b>145</b>	<b>145</b>
<b>Total</b>	<b>255</b>	<b>255</b>	–	–	–	–	<b>255</b>	<b>255</b>

## A. Organes directeurs

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 126 100 dollars*

- 21.19 La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale compte 13 États membres. La Commission, qui relève du Conseil économique et social, assure la direction de l'ensemble des travaux de son secrétariat. Elle se réunit pendant cinq jours ouvrables une fois tous les deux ans, en règle générale à son siège. Conformément à la résolution 223 (XX) qu'elle a adoptée à sa vingtième session le 27 mai 1999, le Comité préparatoire se réunit avant la session plénière de la Commission pour examiner les points de l'ordre du jour. En conséquence, en 2008, la Commission tiendra sa vingt-cinquième session, durant laquelle trois journées seront consacrées à la réunion du Comité préparatoire, qui seront suivies de deux journées consacrées à la session plénière au niveau ministériel.
- 21.20 La Commission comprend sept comités intergouvernementaux subsidiaires spécialisés, six se réunissant tous les deux ans et un annuellement. Le calendrier des réunions durant l'exercice biennal 2008-2009 s'établit comme suit : a) septième session du Comité de l'énergie (sous-programme 1) (2 jours en 2008); b) huitième session du Comité des ressources en eau (sous-programme 1) (3 jours en 2009); c) septième session du Comité du développement social (sous-programme 2) (3 jours en 2009); d) neuvième et dixième sessions du Comité des transports (sous-programme 3) (3 jours en 2008 et 3 jours en 2009); e) sixième session du Comité technique sur la libéralisation du commerce international et la mondialisation de l'économie dans les pays de la région de la CESA0 (sous-programme 3) (2 jours en 2009); f) huitième session du Comité de statistique (sous-programme 5) (3 jours en 2008); et g) quatrième session du Comité pour les femmes (sous-programme 6) (3 jours en 2008).

- 21.21 À sa vingt-quatrième session, la Commission a décidé de créer un Comité technique pour renforcer l'interaction et assurer d'étroites consultations entre les membres de la Commission et son secrétariat sur les questions de fond en matière de développement. Le Comité technique se réunira tous les six mois (deux fois 2 jours en 2008 et deux fois 2 jours en 2009).
- 21.22 Le Comité consultatif des ambassadeurs se réunit tous les trimestres pour poursuivre le dialogue entre le secrétariat et les États membres. Il se compose des chefs des missions diplomatiques dans le pays hôte de la Commission, ainsi que d'un haut représentant du pays hôte. Le Comité consultatif remplit une mission de consultation et constitue le principal moyen de communication entre les États membres et le secrétariat de la CESAO et entre les États eux-mêmes pour les questions importantes qui sont soulevées entre les sessions biennales (quatre fois 1 journée en 2008 et quatre fois 1 journée en 2009).

Tableau 21.5

**Ressources nécessaires : organes directeurs**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Postes				
Autres objets de dépense	138,4	126,1	–	–
<b>Total</b>	<b>138,4</b>	<b>126,1</b>	–	–

- 21.23 Le montant de 126 100 dollars, correspondant à une diminution de 12 300 dollars, est demandé aux rubriques ci-après : a) personnel temporaire pour les réunions afin d'assurer les services d'interprétation et de traduction; et b) personnel temporaire (autre que pour les réunions) durant la session de la Commission, celle du Comité préparatoire, ainsi que pour les sessions de ses sept comités subsidiaires intergouvernementaux. La diminution est principalement due au fait que l'on aura moins besoin de services d'interprétation.

**B. Direction exécutive et administration**

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 414 700 dollars**

- 21.24 La Direction exécutive et l'administration comprend le Cabinet du Secrétaire exécutif et les services d'information de la CESAO.
- 21.25 Le Cabinet du Secrétaire exécutif assure la direction d'ensemble, supervise les programmes, les activités de planification et de coordination et oriente les politiques des divisions techniques, du programme de coopération technique et d'autres services d'appui. Il s'assure que la CESAO œuvre au développement économique et social de la région de façon efficace, et que les questions d'intérêt général se concrétisent par une action régionale comme le demandent les États membres. Le Cabinet permet d'exposer les préoccupations communes des États membres en les intégrant à l'ordre du jour mondial. En outre, il entretient des contacts efficaces et périodiques avec les représentants des États membres, afin d'échanger des vues sur les questions de fond d'intérêt mutuel, avec le Cabinet du Secrétaire général et avec le Bureau de coordination des commissions régionales à New York. Le Cabinet s'emploie à : a) renforcer la collaboration et la coordination entre la Commission et le Secrétariat de l'ONU, les institutions spécialisées, les fonds et

programmes, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales; b) assurer la bonne exécution du programme de travail de la CESAO, comme l'a demandé l'Assemblée générale; et c) participer à la réalisation des politiques et mandats à l'échelle du système, ainsi que des recommandations spécifiques.

- 21.26 Le Cabinet du Secrétaire exécutif supervise également la bonne marche du mécanisme intergouvernemental de la Commission, notamment la session biennale et les organes subsidiaires, le Comité consultatif des ambassadeurs et le Comité technique de la CESAO. Il est en outre chargé de : a) coordonner les activités du secrétariat du Groupe régional de coordination; et b) s'assurer que les réunions de groupes d'experts, les séminaires et les autres réunions organisés par les divisions de la CESAO contribuent à la réalisation des orientations de politique générale.
- 21.27 Par ailleurs, le Cabinet du Secrétaire exécutif supervise les activités des services d'information du Centre d'information des Nations Unies et des services d'information des Nations Unies, dont les fonctions principales sont de diffuser des informations sur les travaux de la CESAO dans toute la région et de fournir des services d'information au Cabinet et aux divisions de la CESAO. Ces activités visent à sensibiliser le public à l'action de l'Organisation en général et à celle de la CESAO en particulier, et à mobiliser l'appui du public en ce qui concerne le rôle accru de la CESAO dans le développement économique et social de la région. Ces activités prévoient de diffuser auprès des médias des informations sur l'action menée par le secrétariat; de publier des communiqués de presse, des bulletins, des dossiers d'information, et d'autres documents d'information tels que brochures, bulletins d'information, dépliants et plaquettes pour couvrir des manifestations spéciales ou d'ordre général; de produire des programmes audio et vidéo de qualité et des matériaux sous forme électronique; de lancer des campagnes dans les médias; de réaliser des interviews, d'organiser des conférences de presse, des tables rondes; de participer à des expositions locales, régionales ou internationales marquantes; et de préparer des conférences et des réunions d'information sur l'action menée par l'ONU.

Tableau 21.6

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

---

**Objectif de l'Organisation** : Assurer l'application intégrale des mandats prescrits par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'ONU en ce qui concerne le programme de travail et la gestion du personnel et des ressources financières

---

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Le programme de travail de la CESAO est efficacement géré et les ressources humaines et financières sont convenablement utilisées

a) i) Fourniture dans les délais prescrits de produits et services de qualité

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 90 %

2006-2007 (estimation) : 90 %

2008-2009 (objectif) : 93 %

ii) Gestion efficiente et efficace des ressources

- Mesure des résultats*  
2004-2005 : les dépenses représentent 99,3 % des ressources  
2006-2007 (estimation) : les dépenses représentent 100 % des ressources  
2008-2009 (objectif) : 100 % des ressources
- b) Recrutement et affectation de personnel dans les délais prescrits      b) Réduction du nombre moyen de jours de vacance de postes d'administrateur
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 146 jours  
2006-2007 (estimation) : 188 jours  
2008-2009 (objectif) : 150 jours
- c) Amélioration de la répartition géographique et de la parité des sexes dans le recrutement      c) i) Augmentation du taux de recrutement de fonctionnaires d'États membres sous-représentés ou non représentés à la Commission
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 33,3 %  
2006-2007 (estimation) : 35 %  
2008-2009 (objectif) : 35 %
- ii) Augmentation du pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur nommées pour un an ou plus
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 44,5 %  
2006-2007 (estimation) : 46 %  
2008-2009 (objectif) : 50 %
- d) Identification des questions nouvelles à porter à l'attention des États membres      d) Augmentation du nombre d'interventions des États membres dans la solution de questions portées à leur attention
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 88 recommandations formulées par des organes intergouvernementaux  
2006-2007 (estimation) : 92 recommandations formulées par des organes intergouvernementaux  
2008-2009 (objectif) : 95 recommandations formulées par des organes intergouvernementaux
- e) Renforcement de la coordination dans la gestion des activités économiques et sociales par l'ONU et d'autres acteurs régionaux      e) Augmentation du taux d'activités exécutées en collaboration avec d'autres entités, témoignant d'une meilleure coordination
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 7 % des activités  
2006-2007 (estimation) : 7,5 % des activités  
2008-2009 (objectif) : 9 % des activités

- f) Sensibilisation accrue du public aux activités de la CESAO pour ce qui est de traiter des priorités régionales et des questions nouvelles
- f) i) Couverture accrue par les médias des activités de la CESAO
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : les activités de la CESAO sont couvertes par la presse audiovisuelle et écrite à 520 reprises  
 2006-2007 (estimation) : les activités de la CESAO sont couvertes par la presse audiovisuelle et écrite à 624 reprises  
 2008-2009 (objectif) : les activités de la CESAO sont couvertes par la presse audiovisuelle et écrite à 832 reprises
- ii) Augmentation du nombre de clients et utilisateurs qui se servent des informations fournies par la CESAO
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 1 910 clients  
 2006-2007 (estimation) : 2 850 clients  
 2008-2009 (objectif) : 3 670 clients

### Facteurs externes

- 21.28 Le Cabinet du Secrétaire exécutif devrait parvenir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions ci-après sont réunies : a) la situation politique du pays hôte et de la région est stable; b) les gouvernements des États membres participent activement à la formulation du programme de travail de la CESAO; c) les États membres ont les moyens et la volonté de réorienter leurs politiques économiques et sociales et de réformer leurs structures; d) les institutions nationales sont prêtes à fournir des informations utiles en temps voulu; et e) il n'y a pas de déficit de financement.

Tableau 21.7

### Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Postes	3 162,9	3 207,3	16	16
Autres objets de dépense	202,5	207,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>3 365,4</b>	<b>3 414,7</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
Fonds extrabudgétaires	145,7	–	–	–
<b>Total</b>	<b>3 511,1</b>	<b>3 414,7</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

- 21.29 Le montant de 3 207 300 dollars, correspondant à une augmentation de 44 400 dollars, doit permettre de financer les 16 postes indiqués dans le tableau ci-dessus. L'augmentation des ressources est due au reclassement du poste de secrétaire de la Commission de P-5 à D-1. Cette

demande est liée au regroupement des fonctions d'assistant spécial du Secrétaire exécutif (P-4) et de celles de secrétaire de la Commission (P-5), comme dans les autres commissions régionales. Le Secrétaire de la Commission/Chef de cabinet (D-1) devra : a) planifier les sessions intergouvernementales et en assurer le service; b) maintenir des contacts avec les États membres; c) superviser la mise en place progressive, la formulation et la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie de gestion du savoir à la CESAO; et d) s'acquitter de toutes les tâches techniques, administratives et de gestion, qui étaient auparavant exécutées par l'assistant spécial.

- 21.30 Le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection du programme et de la gestion administrative de la CESAO (A/61/61) contient une recommandation (SP-04-003-014) au sujet de la création d'un poste de spécialiste de la gestion du savoir, dont le titulaire serait un expert reconnu dans ce domaine et serait doté des pouvoirs et des ressources nécessaires pour exécuter le plan d'action. Les fonctions du poste d'assistant spécial et celles du poste de secrétaire de la Commission étant regroupées comme décrit ci-dessus, il est proposé d'utiliser le poste P-4 (anciennement celui de l'assistant spécial) pour les fonctions d'économiste afin d'appliquer la recommandation du Bureau des services de contrôle interne. Le titulaire serait essentiellement chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une politiques et une stratégie de gestion du savoir pour la CESAO, d'en suivre l'application et de veiller à leur constante amélioration.
- 21.31 Les ressources d'un montant de 207 400 dollars à la rubrique Autres objets de dépenses, correspondant à une augmentation de 4 900 dollars, doivent permettre de financer les objets de dépense suivants : a) le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les heures supplémentaires en vue d'assurer la préparation et le service de la vingt-cinquième session de la Commission et de ses organes subsidiaires; b) des services de consultants pour réaliser, dans le contexte de l'établissement du rapport annuel de la CESAO, des études dans des domaines qui ne relèvent pas de la compétence des divisions organiques; c) deux réunions annuelles de réflexion qui serviraient de base à un échange de vues entre les experts sur les priorités absolues de la région; et d) les voyages des fonctionnaires du Cabinet du Secrétaire exécutif et des services d'information.

### C. Programme de travail

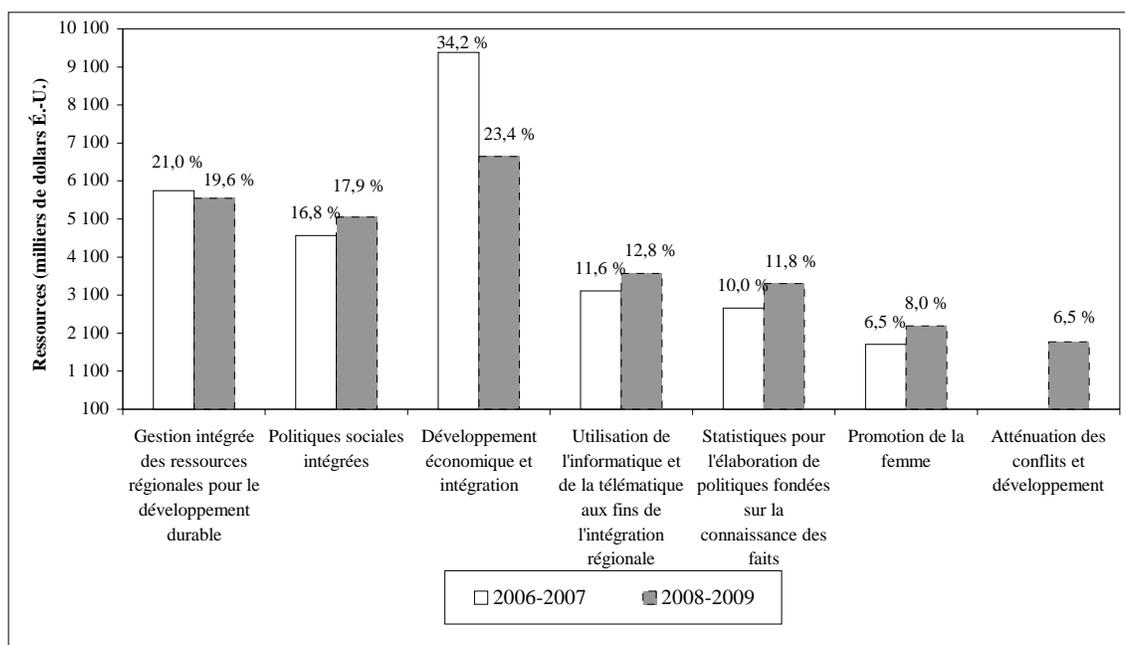
Tableau 21.8

#### Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
1. Gestion intégrée des ressources régionales pour le développement durable	5 844,1	5 647,6	25	24
2. Politiques sociales intégrées	4 662,9	5 151,2	20	22
3. Développement économique et intégration	9 484,0	6 744,6	40	29
4. Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale	3 212,6	3 670,1	13	15
5. Statistiques pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits	2 759,6	3 406,4	13	15
6. Promotion de la femme	1 807,7	2 288,4	9	10
7. Atténuation des conflits et développement	–	1 872,8	–	8
<b>Total partiel</b>	<b>27 770,9</b>	<b>28 781,1</b>	<b>120</b>	<b>123</b>

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
		Fonds extrabudgétaires		
<b>Total</b>	<b>38 470,7</b>	<b>37 389,6</b>	<b>120</b>	<b>123</b>

### Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



### Sous-programme 1 Gestion intégrée des ressources régionales pour le développement durable

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 647 600 dollars*

- 21.32 Ce sous-programme est exécuté par la Division du développement durable et de la productivité. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 1 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.

Tableau 21.9

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Améliorer la gestion écologiquement viable des ressources naturelles de la région, en particulier dans les secteurs de l'eau et de l'énergie et dans les secteurs productifs en tenant compte de l'environnement

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Capacités accrues des États membres à formuler, adopter et mettre en œuvre des politiques et mesures pour gérer plus efficacement les ressources naturelles à long terme, en privilégiant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

a) i) Augmentation du nombre de politiques et mesures adoptées par les États membres de la région pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (objectifs 1 et 7)

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 15 politiques ou mesures adoptées  
 2006-2007 (estimation) : 20 politiques ou mesures adoptées  
 2008-2009 (objectif) : 26 politiques ou mesures adoptées

ii) Augmentation du nombre d'États membres qui mettent au point, adoptent ou mettent en œuvre des politiques et mesures afin de gérer plus efficacement les ressources énergétiques et hydriques à long terme

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 5 États  
 2006-2007 (estimation) : 9 États membres  
 2008-2009 (objectif) : 15 États membres

b) Capacités accrues des États membres à appliquer des pratiques et méthodes optimales aux fins d'un développement plus efficace des zones rurales à long terme et d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) en utilisant des technologies respectueuses de l'environnement

b) i) Augmentation du nombre d'États membres appliquant des pratiques et méthodes optimales pour promouvoir un développement rural durable

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 2 États membres  
 2006-2007 (estimation) : 4 États membres  
 2008-2009 (objectif) : 6 États membres

ii) Augmentation du nombre de mesures et de pratiques optimales ou d'initiatives adoptées pour améliorer la compétitivité des PME en utilisant des technologies respectueuses de l'environnement

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 4 mesures, pratiques optimales ou initiatives adoptées  
 2006-2007 (estimation) : 8 mesures,

	pratiques optimales ou initiatives adoptées 2008-2009 (objectif) : 10 mesures, pratiques optimales ou initiatives adoptées
c) Meilleure coopération entre les États membres dans le domaine de l'énergie et de l'eau, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits liés à l'eau et à l'environnement	c) i) Augmentation du nombre d'États demandant à la CESAO de les aider à améliorer leurs compétences en matière de négociation pour gérer conjointement les ressources hydriques communes  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 3 États 2006-2007 (estimation) : 6 États 2008-2009 (objectif) : 8 États  ii) Augmentation du nombre de projets et d'actions lancés par les États membres dans le cadre de mécanismes de coopération régionale dans les domaines de l'eau et de l'énergie  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 4 projets 2006-2007 (estimation) : 6 projets 2008-2009 (objectif) : 8 projets
d) Utilisation accrue, par les États membres, des outils et techniques propres à améliorer la productivité et la compétitivité dans les secteurs de la production	d) Nombre de pays adoptant des technologies et des initiatives de gestion novatrices pour renforcer la compétitivité et exploiter ces technologies de façon plus efficace et plus durable  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 2 pays 2006-2007 (estimation) : 5 pays 2008-2009 (objectif) : 7 pays

### Facteurs externes

- 21.33 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres sont disposés à adopter et à appliquer les politiques de développement durable recommandées par les sommets mondiaux et les conférences mondiales et régionales; b) le montant des ressources destinées aux activités reste suffisant; et c) la situation politique est plus stable, ce qui favorise une coopération plus étroite entre les pays membres de la région et une coopération technique plus efficace.

### Produits

- 21.34 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité des ressources en eau sur les

travaux de sa septième session; rapport du Comité de l'énergie sur les travaux de sa sixième session;

- ii) Comité des ressources en eau :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : huitième session du Comité (6 séances);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les moyens d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau et à l'assainissement dans les pays membres de la CESAO; rapport sur les questions de gestion de la qualité de l'eau dans les pays membres de la CESAO;
  - iii) Comité de l'énergie :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : septième session du Comité (4 séances);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les moyens de promouvoir la région de la CESAO en tant que marché intéressant pour l'échange des droits d'émission par le biais des projets du Mécanisme pour un développement propre : rapport sur le plan décennal pour la production et la consommation durables de l'énergie dans les pays membres de la CESAO;
  - iv) Réunions de groupes d'experts spéciaux portant sur : l'adoption d'une approche axée sur des modes de subsistance durables pour promouvoir le développement rural dans la région de la CESAO; l'application des principes de gestion intégrée à la gestion des ressources hydriques communes dans la région de la CESAO; les pratiques de référence et mesures propres à promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans la région de la CESAO; la tenue d'une réunion régionale de haut niveau sur la promotion des politiques de distribution d'eau et d'assainissement et les réformes structurelles connexes; la gestion durable des sols en tant que pratique de référence pour promouvoir le développement rural dans la région de la CESAO; et le rôle des réseaux énergétiques dans l'intégration régionale;
  - v) Assistance aux représentants et aux rapporteurs : appui fonctionnel au secrétariat exécutif du Comité mixte sur l'environnement et le développement de la région arabe (CESAO/Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Ligue des États arabes) et du Conseil des ministres arabes chargés de l'électricité;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : rapport de la CESAO sur la mise en valeur des ressources en eau, n° 3 : rôle du dessalement dans la lutte contre la pénurie d'eau; et examen des activités en faveur de la productivité et du développement durable dans la région de la CESAO;
  - ii) Publications isolées : amélioration du rendement des secteurs énergétiques en aval dans les pays membres de la CESAO; renforcement de la coopération énergétique régionale aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays membres de la CESAO; amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans la région de la CESAO, par l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement; état des connaissances et évaluation des capacités concernant la gestion des ressources hydriques communes dans les pays membres de la CESAO; étude menée conjointement par la Ligue des États arabes et la CESAO sur la contribution de la paix et de la sécurité à la promotion de l'environnement et du développement durable dans la région arabe; et enquête régionale sur les progrès faits

- par les pays membres de la CESAO dans l'amélioration des services de distribution d'eau et d'assainissement;
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : fiches d'information sur les pratiques de référence et outils d'application à grande échelle des techniques à haut rendement énergétiques et faisant appel aux énergies renouvelables; pochette de documentation sur le Comité de l'énergie; pochette de documentation sur le Comité des ressources en eau; supports de promotion de la Journée arabe de l'environnement (2); supports de promotion de la Journée mondiale de l'environnement (2); supports de promotion de la Journée mondiale de l'eau (2); supports de promotion sur les questions d'énergie dans la région (2); supports de promotion sur les questions d'environnement dans la région (2); et supports de promotion sur les questions relatives aux ressources en eau dans la région (2);
  - iv) Supports techniques : mise au point et gestion de la page d'accueil de la CESAO consacrée à l'eau, à l'environnement, à l'énergie et à la création d'entreprises; établissement et perfectionnement de la terminologie arabe de la productivité et du développement durable; promotion et adoption de modes de subsistance et de gestion des sols rationnels pour promouvoir le développement rural de la région de la CESAO; et support technique portant sur les pratiques de référence et outils permettant de renforcer la productivité et la compétitivité dans les secteurs de la production;
  - v) Services fonctionnels fournis aux réunions interinstitutions : appui fonctionnel aux réunions tenues par les organes de coordination des Nations Unies et les instances régionales et mondiales sur les questions de l'eau, de l'énergie, du secteur de la production et de l'environnement (2);
  - vi) Documentation destinée aux réunions interorganisations : contribution au Plan d'action de Hashimoto (conférence mondiale sur l'assainissement); et contribution aux travaux de la session annuelle de la Commission du développement durable (seizième et dix-septième sessions) sur les questions de dégradation des sols et de désertification (2);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : missions consultatives, organisées à la demande des États membres, sur des questions liées au développement durable;
  - ii) Projets opérationnels : Réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en eau; renforcement de la capacité des pays membres de la CESAO d'utiliser des technologies faisant appel aux énergies renouvelables pour atténuer la pauvreté dans les zones rurales; renforcement de la capacité des pays en développement d'appliquer les normes internationales relatives aux produits agricoles commerciaux pour améliorer la compétitivité commerciale dans la région de la CESAO; et appui aux pays membres de la CESAO pour la gestion des ressources hydriques.

Tableau 21.10

**Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	5 554,9	5 330,9	25	24
Autres objets de dépense	289,2	316,7	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>5 844,1</b>	<b>5 647,6</b>	<b>25</b>	<b>24</b>
Fonds extrabudgétaires	334,9	976,8	–	–
<b>Total</b>	<b>6 179,0</b>	<b>6 624,4</b>	<b>25</b>	<b>24</b>

- 21.35 Le montant de 5 330 900 dollars prévu au titre des postes, qui fait apparaître une diminution de 224 000 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettra de continuer à financer 24 postes. La diminution nette de 224 000 dollars, imputable au redéploiement d'un poste P-4 (320 800 dollars) au sous-programme 6 (Promotion de la femme), est en partie annulée par une augmentation correspondant à l'effet report de la création d'un poste P-2 durant l'exercice biennal 2006-2007 (96 800 dollars). Pour l'exercice biennal 2008-2009, le sous-programme a pour objectif d'accroître la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles dans la région, en particulier l'eau, l'énergie, la protection de l'environnement et les secteurs de la production, et ce, grâce à la coordination du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales conformément au Document final du Sommet mondial. Sachant que la coopération sera resserrée avec le bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale, le redéploiement d'un poste ne doit pas avoir d'incidence sur l'exécution du sous-programme.
- 21.36 Le montant de 316 700 dollars prévu au titre des dépenses autres que les postes, en augmentation de 27 500 dollars, permettra de financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyage du personnel. L'augmentation s'explique par le fait qu'un nombre plus important de réunions de groupes d'experts est prévu (de cinq pour l'exercice 2006-2007 à six pour l'exercice 2008-2009).
- 21.37 Les fonds extrabudgétaires, d'un montant de 976 800 dollars, serviront à financer les activités visant à renforcer les capacités nationales concernant le recours aux sources d'énergie renouvelables pour atténuer la pauvreté dans les zones rurales, et à promouvoir l'adoption et l'application de mesures visant à améliorer le rendement énergétique dans la région de la CESAO.

**Sous-programme 2**  
**Politiques sociales intégrées**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 151 200 dollars*

- 21.38 Ce sous-programme est exécuté par la Division du développement social. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 2 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.

Tableau 21.11

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Renforcer les capacités nationales nécessaires à l'instauration d'un développement social équitable et durable sans laissés pour compte qui tiennent compte du contexte régional et culturel

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Capacités accrues des États membres de promouvoir et formuler des politiques intégrées de développement social qui tiennent compte du contexte régional et culturel et qui favorisent l'équité sociale, la réduction de la pauvreté et un niveau de peuplement viable

a) i) Augmentation du nombre d'administrations publiques/d'organisations de la société civile ayant engagé, avec l'aide de la CESAO, des activités de mobilisation et de sensibilisation pour promouvoir l'élaboration de politiques intégrées de développement social adaptées aux contextes régional et culturel

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 8 administrations publiques/  
organisations de la société civile  
2006-2007 (estimation) : 12 publiques/  
organisations de la société civile  
2008-2009 (objectif) : 24 publiques/  
organisations de la société civile

ii) Augmentation du nombre d'États membres ayant entrepris, avec l'aide de la CESAO, de formuler des politiques intégrées de développement social

*Mesure des résultats*

2004-2005 : néant  
2006-2007 (estimation) : 4 pays  
2008-2009 (objectif) : 8 pays

iii) Augmentation du nombre de politiques, plans et/ou programmes sectoriels de développement lancés avec l'aide de la CESAO et faisant une large place aux jeunes et aux migrations

*Mesure des résultats*

2004-2005 : néant  
2006-2007 (estimation) : 8 politiques  
2008-2009 (objectif) : 24 politiques

b) Capacités accrues des États membres de mettre au point et traduire en termes opérationnels des plans, programmes ou projets intersectoriels de développement social axés sur les jeunes, les travailleurs migrants, les personnes handicapées et les pauvres des zones rurales et urbaines	b) Augmentation du nombre de plans, programmes ou projets intersectoriels de développement social qui visent à renforcer les capacités afin de répondre aux besoins des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, avec l'aide de la CESAO
	<i>Mesure des résultats</i>
	2004-2005 : néant
	2006-2007 (estimation) : 4 plans, programmes ou projets intersectoriels
	2008-2009 (objectif) : 6 plans, programmes ou projets intersectoriels

---

### Facteurs externes

- 21.39 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays membres sont disposés à donner la priorité aux questions de développement social; b) le montant des ressources extrabudgétaires reste suffisant; et c) la situation politique dans la région demeure stable.

### Produits

- 21.40 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
    - i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa sixième session;
    - ii) Comité du développement social :
      - a. Services fonctionnels pour les réunions : septième session du Comité (6 séances);
      - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les nouvelles questions relatives aux politiques intégrées de développement social (3 rapports);
    - iii) Réunions de groupes d'experts spéciaux portant sur : le Forum arabe pour les politiques sociales; le renforcement des partenariats entre les organismes publics et les institutions de la société civile selon le principe de la participation sociale dans les pays de la CESAO; des politiques sociales équitables en milieux urbains; l'adaptation de la politique sociale aux villes de la région de la CESAO; l'examen collégial des grandes lignes du rapport sur les politiques intégrées de développement social; le renforcement de l'équité sociale; et l'intégration de tous les groupes de population dans la région de la CESAO;
  - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
    - i) Publications en série : rapport sur les politiques intégrées de développement social; rapport de la CESAO sur la population et le développement : stratégie régionale pour la participation des jeunes, des personnes âgées et de la famille à la planification du développement;

- ii) Publications isolées : cartographie des inégalités sociales dans la région de la CESAO; et situation actuelle et avenir de la ville arabe : une politique de promotion de l'intégration sociale;
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures sur les thèmes à l'ordre du jour des sessions, qui seront diffusées pendant les quarante et unième et quarante-deuxième sessions de la Commission de la population et du développement (2); pochettes de documentation sur des questions concernant l'équité, le développement social, la croissance durable et les objectifs du Millénaire pour le développement (4); bulletins du développement social (8); et profils démographiques des pays arabes;
  - iv) Manifestations spéciales : lancement de la cartographie des inégalités sociales dans la région de la CESAO; et manifestation spéciale sur les jeunes;
  - v) Supports techniques : appui au réseau pour le développement social; guide pour la sélection et la collecte des indicateurs de développement social dans la région de la CESAO; guide pour le renforcement des capacités des institutions de la société civile et du secteur public de contribuer à la formulation, à l'application et au suivi de la politique sociale dans les pays membres de la CESAO, selon le principe de la participation sociale; tenue à jour de la page d'accueil de la Division du développement social; tenue à jour du site Web du Réseau d'information en matière de population (POPIN); rôle des médias dans la promotion du développement social dans la région de la CESAO; et notes d'orientation sur le développement social (6);
  - vi) Services fonctionnels fournis aux réunions interorganisations : table ronde sur la position des pays membres de la CESAO concernant un point particulier, en préparation à la quatrième session du Forum urbain mondial;
  - vii) Documentation destinée aux réunions interorganisations : contributions régionales aux travaux des quarante-sixième et quarante-septième sessions de la Commission du développement social (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : missions consultatives visant à renforcer la capacité des États membres de formuler des politiques sociales et d'en suivre la mise en œuvre;
  - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : programme régional de formation sur les questions de politiques intégrées de développement social et les indicateurs de développement social, destiné aux dirigeants;
  - iii) Projets opérationnels : migrations internationales au Moyen-Orient; analyses comparatives et propositions touchant la création d'un réseau d'échanges sur les stratégies communes; coopération interrégionale pour le renforcement de l'intégration sociale, de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la santé aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; développement humain participatif dans les pays de la région de la CESAO qui sortent d'un conflit; et deuxième phase de la campagne régionale pour la sécurité d'occupation et la bonne gouvernance urbaine.

Tableau 21.12

**Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	4 374,2	4 851,4	20	22
Autres objets de dépense	288,7	299,8	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>4 662,9</b>	<b>5 151,2</b>	<b>20</b>	<b>22</b>
Fonds extrabudgétaires	621,7	370,2	–	–
<b>Total</b>	<b>5 284,6</b>	<b>5 521,4</b>	<b>20</b>	<b>22</b>

- 21.41 Le montant de 4 851 400 dollars prévu au titre des postes, en augmentation de 477 200 dollars, permettra de financer 22 postes. L'augmentation de 477 200 dollars est liée au redéploiement d'un poste P-5 et d'un poste d'agent local de la composante Appui au programme. Dans le document final du Sommet mondial de 2005, il est dit qu'il faut examiner les multiples aspects de la migration internationale et du développement afin de déterminer comment exploiter au maximum les incidences bénéfiques de la migration sur le développement tout en en réduisant au maximum les effets néfastes et d'assurer le respect et la protection des droits de l'homme des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille. Le redéploiement de ces postes permettra de renforcer les activités du sous-programme portant sur les migrations, les migrations rurales et urbaines, les migrations intra et interrégionales et leurs liens avec la pauvreté, tous éléments à prendre en compte pour l'élaboration de politiques intégrées de développement social qui favorisent l'équité sociale, la réduction de la pauvreté et un niveau de peuplement viable.
- 21.42 Le montant de 299 800 dollars prévu au titre des autres dépenses, en augmentation de 11 100 dollars, servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyage du personnel. L'augmentation s'explique principalement par les dépenses supplémentaires qui seront engagées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de promouvoir les activités du sous-programme, et de diffuser des informations les concernant par la voie électronique, et de défendre la notion de politiques intégrées de développement social, en élaborant des pochettes de documentation et des supports techniques et en mettant à jour le site Web de POPIN et du Réseau pour le développement social.
- 21.43 Les fonds extrabudgétaires, d'un montant de 370 200 dollars, seront utilisés pour renforcer la capacité des pays membres d'élaborer et d'appliquer des politiques sociales selon une approche intégrée et participative, de traiter en priorité des questions sociales dans leurs stratégies de développement national et de recueillir des indicateurs de développement social.

### Sous-programme 3 Développement économique et intégration

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 744 600 dollars*

- 21.44 Le sous-programme est exécuté par la Division du développement économique et de l'intégration. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 3 du programme 18 de plan-programme biennal pour la période 2008-2009.

Tableau 21.13

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer les capacités des États Membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies économiques rationnelles pour promouvoir une croissance économique durable, réduire la pauvreté et favoriser l'intégration régionale dans une économie internationale de plus en plus mondialisée

#### Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Meilleure connaissance par les parties prenantes de la région des questions à prendre en compte pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies macroéconomiques adaptées afin de promouvoir la croissance économique et la création d'emplois et de réduire la pauvreté conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement

#### Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de parties prenantes de la région reconnaissant que l'analyse macroéconomique, les recommandations pratiques et les prévisions de la CESAO leur ont été utiles

##### *Mesure des résultats*

2004-2005 : augmentation de 36 % du nombre d'utilisateurs se déclarant satisfaits

2006-2007 (estimation) : augmentation de 43 % du nombre d'utilisateurs se déclarant satisfaits

2008-2009 (objectif) : augmentation de 50 % du nombre d'utilisateurs se déclarant satisfaits

ii) Augmentation du nombre de demandes d'assistance technique formulées en vue de promouvoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et du nombre de demandes d'aide financière en vue de mettre en œuvre des mesures en faveur du développement s'inspirant des travaux de la CESAO

##### *Mesure des résultats*

2004-2005 : néant

2006-2007 (estimation) : 4 demandes

2008-2009 (objectif) : 7 demandes

b) Capacités accrues des États Membres de négocier et mettre en œuvre, aux niveaux sous-régional, régional et multilatéral, des accords commerciaux et relatifs aux investissements afin de promouvoir les échanges et les flux d'investissement inter et intrarégionaux

b) i) Augmentation du nombre d'États Membres qui acceptent ou adoptent les négociations commerciales et les programmes/mesures de facilitation du commerce proposés par la CESAO

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 1 pays

2006-2007 (estimation) : 2 pays

2008-2009 (objectif) : 3 pays

ii) Augmentation du nombre d'États Membres qui négocient et mettent en œuvre des accords commerciaux pour promouvoir les échanges inter et intrarégionaux avec l'appui de la CESAO

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 2 pays

2006-2007 (estimation) : 2 pays

2008-2009 (objectif) : 4 pays

iii) Augmentation du nombre d'États Membres qui négocient et mettent en œuvre des accords en matière d'investissement visant à promouvoir les flux d'investissement inter et intrarégionaux et à intégrer les dispositions du Consensus de Monterrey dans leurs stratégies et politiques économiques avec l'appui de la CESAO

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 7 pays

2006-2007 (estimation) : 9 pays

2008-2009 (objectif) : 11 pays

c) Capacités accrues des États Membres de formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes pour améliorer l'infrastructure des transports et la logistique dans le cadre du système de transport intégré du Machrek arabe

c) i) Pourcentage de la superficie du réseau routier du système de transport intégré du Machrek arabe répondant aux spécifications de l'Accord des routes internationales dans le Machrek arabe

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 25 %

2006-2007 (estimation) : 50 %

2008-2009 (objectif) : 70 %

	ii) Augmentation du nombre de mesures prises par les pouvoirs publics des États Membres aux fins de la mise en œuvre du système de transport intégré du Machrek arabe
	<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 4 mesures 2006-2007 (estimation) : 16 mesures 2008-2009 (objectif) : 26 mesures
d) Participation plus large au système commercial international	d) Adoption par les pays membres d'un nombre accru de règles, règlements et politiques conformes aux dispositions de l'Organisation mondiale du commerce et aux accords régionaux
	<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 5 règles, règlements ou politiques 2006-2007 (estimation) : 7 règles, règlements ou politiques 2008-2009 (objectif) : 10 règles, règlements ou politiques
e) Facilitation accrue des mouvements transfrontières de biens, d'informations, de services, de personnes et de capitaux entre les pays membres	e) Nombre de pays acceptant et/ou adoptant les mécanismes d'harmonisation proposés par la CESAO afin de faciliter les mouvements transfrontières de biens, de personnes et de capitaux
	<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 4 pays 2006-2007 (estimation) : 16 pays 2008-2009 (objectif) : 26 pays

### Facteurs externes

- 21.45 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays membres sont disposés à renforcer la coopération et l'intégration aux niveaux sous-régional et régional; b) le montant des ressources extrabudgétaires réservées aux activités demeure suffisant; c) la situation politique dans la région demeure stable; et d) des statistiques actualisées et fiables sur l'économie et le transport sont diffusées.

### Produits

- 21.46 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité des transports sur les travaux de sa huitième session; rapport du Comité technique sur la libéralisation du commerce international et la globalisation économique dans les pays de la région de la CESAO sur les travaux de sa cinquième session; rapport du Comité des transports sur les travaux de

- sa neuvième session; rapport sur les principales questions macroéconomiques; et rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région arabe;
- ii) Comité technique sur la libéralisation du commerce international et la globalisation économique dans les pays de la région de la CESAO :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : sixième session du Comité technique (quatre séances);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur l'application du Consensus de Monterrey dans la région de la CESAO; et rapport sur l'évolution des politiques commerciales;
  - iii) Comité des transports :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions : neuvième et dixième sessions du Comité (12 séances);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur le renforcement de la sécurité routière dans la région de la CESAO; rapport sur la mise en place des comités nationaux des transports et de la facilitation du commerce; rapport sur la mise en place des axes routiers prioritaires prévus dans l'Accord international sur le transport routier; rapport sur l'application de l'Accord international des routes internationales dans le Machrek arabe; rapport sur l'application de l'Accord sur un réseau ferroviaire international dans le Machrek arabe; et rapport sur l'application du Mémoire d'accord sur le transport maritime;
  - iv) Réunions de groupes d'experts spéciaux consacrées à : l'examen de l'intégration économique régionale des membres de la CESAO; l'examen de l'évolution des politiques commerciales dans la région de la CESAO; l'examen collégial externe de la publication *Annual Review of Developments in Globalization and Regional Integration in the Countries of the ESCWA Region* (Examen annuel des faits nouveaux intervenus dans le cadre de la mondialisation et de l'intégration régionale dans la région de la CESAO) (2); l'examen collégial externe de l'*Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale* (2); la facilitation du transport international dans la région de la CESAO; le rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région, établi conjointement par la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies; la législation relative au transport multimodal dans la région de la CESAO; la tenue d'une réunion des ministres du commerce en préparation à la septième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce; et la réunion préparatoire régionale de l'Asie occidentale en vue de la deuxième Conférence internationale sur le financement du développement;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *Annual Review of Developments in Globalization and Regional Integration in the Countries of the ESCWA Region* (Examen annuel des faits nouveaux intervenus dans le cadre de la mondialisation et de l'intégration régionale dans la région de la CESAO) (2); rapport établi conjointement par la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région; progrès réalisés par les pays membres de la CESAO dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey; et *Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région de la CESAO, 2007-2008 et 2008-2009* (2);

- ii) Publications isolées : étude de l'évolution des politiques commerciales et de l'amélioration correspondante des résultats commerciaux dans la région de la CESAO; intégration économique régionale des pays arabes; et modalités de création d'un guichet unique chargé des procédures et des formalités d'importation et d'exportation dans les pays membres de la CESAO;
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure sur l'action menée par la CESAO pour promouvoir le financement du développement; enseignements tirés de l'application du système bancaire islamique en Asie; carte du système de transport intégré dans le Machrek arabe; et brochures sur le système de transport intégré dans le Machrek arabe (3);
  - iv) Manifestations spéciales : lancement du rapport conjoint Ligue des États arabes/ONU sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région; lancement de la publication *Annual Review of Developments in Globalization and Regional Integration in the Countries of the ESCWA Region* (2); et lancement de l'*Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région de la CESAO* (2);
  - v) Supports techniques : documents d'information sur des sujets de négociations à l'Organisation mondiale du commerce, visant à aider les membres de la CESAO à se préparer pour la prochaine Conférence ministérielle de l'Organisation; constitution et tenue à jour de la base de données du Système d'information géographique, consacrée au système de transport intégré dans le Machrek arabe (2); cadre institutionnel régissant les transports dans la région de la CESAO; mise à jour de la page d'accueil de la CESAO sur le développement économique et l'intégration (2); cadre méthodologique du système de transport intégré dans le Machrek arabe; législation et pratiques du transport multimodal dans la région de la CESAO; prévisions économiques régionales (4); et répertoire des investisseurs régionaux;
  - vi) Contribution aux produits communs : contributions régionales à la publication annuelle du Département des affaires économiques et sociales : *World Economic Situation and Prospects* (2); contributions régionales à la publication *World Investment Report* de la CNUCED (2); et contributions régionales au *Rapport annuel des Nations Unies sur le commerce* (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : investissement étranger direct; commerce et négociations de l'OMC et adhésion à l'OMC;
  - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : conférence des ministres du commerce des pays arabes organisée dans la perspective de la septième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce; séminaire sur l'accroissement de la participation aux négociations commerciales multilatérales; et atelier de formation sur les accords de l'Organisation mondiale du commerce, destiné aux entreprises des pays arabes;
  - iii) Projets opérationnels : sorties d'investissement étranger direct de la région de la CESAO; mise en œuvre du système de transport intégré du Machrek arabe; et promotion des politiques économiques et commerciales axées sur la croissance régionale aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie occidentale.

Tableau 21.14

**Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	8 882,6	6 315,0	40	29
Autres objets de dépense	601,4	429,6	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>9 484,0</b>	<b>6 744,6</b>	<b>40</b>	<b>29</b>
Fonds extrabudgétaires	1 384,7	559,2	–	–
<b>Total</b>	<b>10 868,7</b>	<b>7 303,8</b>	<b>40</b>	<b>29</b>

- 21.47 Le montant de 6 315 000 dollars prévu au titre des postes, en diminution de 2 567 600 dollars, permettra de continuer de financer 29 postes. La diminution nette de 2 567 600 dollars, imputable au redéploiement de 11 postes (1 P-5 au sous-programme 4; 1 D-1 et 1 P-2 au sous-programme 5; et 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 3 agents locaux au nouveau sous-programme 7) (2 789 400 dollars), est en partie annulée par une augmentation correspondant à l'effet report de la création d'un poste P-3 et d'un poste P-2 durant l'exercice 2006-2007 (221 800 dollars). Ce nouveau sous-programme résulte de la fusion de deux sous-programmes approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007 (sous-programme 3 : Analyse et prévisions économiques en matière de développement régional, et sous-programme 4 : Intégration régionale et adaptation à la mondialisation). Le redéploiement des postes résulte de la rationalisation des travaux, désormais axés sur le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région, la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, l'application Programme de Doha pour le développement et la mise en place du système de transport régional intégré.
- 21.48 Le montant de 429 600 dollars prévu au titre des autres dépenses, en diminution de 171 800 dollars, permettra de financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyage du personnel. La diminution s'explique par la réaffectation des ressources à d'autres sous-programmes comme suite à la fusion susmentionnée.
- 21.49 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant de 559 200 dollars, serviront à promouvoir des politiques économiques et commerciales axées sur la croissance sous-régionale aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESA0.

**Sous-programme 4**
**Utilisation de l'informatique et de la télématique  
aux fins de l'intégration régionale**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 670 100 dollars*

- 21.50 La Division des technologies de l'information et des communications est chargée de l'exécution du sous-programme. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 4 du programme 18, dans le cadre du plan-programme biennal pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau 21.15

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information ouverte à tous et axée sur l'être humain et le développement conformément aux buts et objectifs convenus au niveau international

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan régional d'action en vue de l'édification de la société de l'information, en particulier dans les secteurs informatique et télématique

a) i) Augmentation du nombre d'États membres mettant en œuvre des politiques et plans d'action pour développer les secteurs informatique et télématique

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 4 pays

2006-2007 (estimation) : 6 pays

2008-2009 (objectif) : 8 pays

ii) Augmentation du nombre d'indicateurs de base relatifs aux TIC mesurés par tous les États membres

*Mesure des résultats*

2004-2005 : aucun indicateur de base relatif aux TIC

2006-2007 (estimation) : mesure de 5 indicateurs de base relatifs aux TIC

2008-2009 (objectif) : 20 indicateurs de base relatifs aux TIC

b) Capacités accrues des États membres de fournir des services électroniques en arabe pour promouvoir le développement socioéconomique

b) i) Augmentation du nombre d'applications informatiques et télématiques mises en place par les États membres avec l'aide de la CESAO pour fournir des services électroniques

*Mesure des résultats*

2004-2005 : aucune application de TIC mise en place

2006-2007 (estimation) : 3 applications de TIC mises en place

2008-2009 (objectif) : 6 applications de TIC mises en place

ii) Augmentation du nombre de projets informatiques et télématiques opérationnels lancés ou encouragés par la CESAO, visant à développer la fonction publique et les collectivités locales

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 4 projets lancés ou encouragés

2006-2007 (estimation) : 7 projets lancés ou encouragés

2008-2009 (objectif) : 10 projets lancés ou encouragés

---

**Facteurs externes**

- 21.51 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) des fonds extrabudgétaires sont disponibles; b) la stabilité budgétaire est suffisante pour faciliter un cadre de coopération entre États membres dans la région et permettre l'exécution effective de la coopération technique.

**Produits**

21.52 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
- i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur l'établissement du centre de technologie;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information et à l'Agenda de Tunis (plan d'action régional de la CESAO relatif à l'édification de la société de l'information);
  - iii) Réunions des groupes d'experts sur : le développement du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) dans la région de la CESAO; la quatrième réunion du Comité consultatif de développement scientifique et technique et des innovations technologiques; les applications TIC et les services électroniques dans le secteur public, dans la région de la CESAO; la suite donnée, au niveau régional, au Sommet mondial sur la société de l'information et à l'Agenda de Tunis (plan d'action régional de la CESAO relatif à l'édification de la société de l'information);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : *Regional profile of the information society in Western Asia* (Description de la société de l'information dans la région de l'Asie occidentale); *Review of information and communication technologies and development* (Informatique, télématique et développement);
  - ii) Publications isolées : Les services électroniques dans la région de la CESAO : comment susciter la confiance; Influence des TIC sur le développement local dans les pays membres de la CESAO; Gouvernance de l'Internet : défis et perspectives pour la région arabe;
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : brochure sur l'action de la CESAO dans le domaine des TIC; brochure sur le centre de technologie de la CESAO; brochures et affiches sur la suite donnée, au niveau régional, au Sommet mondial sur la société de l'information et à l'Agenda de Tunis (plan d'action régional de la CESAO pour l'édification de la société de l'information) (4);

- brochures sur les principales questions d'informatique et de télématique dans la région et sur les réalisations de la CESAO dans ce domaine (2);
- iv) Activités techniques : création et mise à jour d'un portail consacré à la société de l'information, en appui à l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement; mise au point et perfectionnement de la terminologie arabe dans le domaine des TIC; mise à jour et développement d'un module commun aux TIC et au Système d'informations statistiques de la CESAO; maintenance de la page d'accueil consacrée aux TIC sur le site de la CESAO; monographies sur les TIC dans les pays de l'Asie occidentale (comportant les principaux indicateurs en la matière);
- v) Documentation à l'intention des réunions interorganisations : contribution régionale aux onzième et douzième sessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : exécution du plan d'action régional en vue de l'édification de la société de l'information (y compris la promotion des principaux indicateurs TIC, dans le cadre de la suite donnée à l'Agenda de Tunis);
- ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : atelier sur la fourniture de services électroniques dans la société civile;
- iii) Projets opérationnels : définition d'un système pour les noms de domaine en arabe; prix d'excellence de la CESAO pour la meilleure réalisation en matière d'édification de la société de l'information; installation de pépinières d'entreprises spécialisées en TIC, visant à promouvoir l'industrie numérique en arabe par des partenariats entre le secteur public et le secteur privé; les TIC dans l'enseignement en Iraq; création de réseaux de savoir au moyen de points d'accès aux TIC pour les milieux défavorisés; appui au Centre de technologie de la CESAO.

Tableau 21.16

**Ressources nécessaires : Sous-programme 4**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	2 977,8	3 455,0	13	15
Autres objets de dépense	234,8	215,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>3 212,6</b>	<b>3 670,1</b>	<b>13</b>	<b>15</b>
Fonds extrabudgétaires	6 939,7	1 884,9	–	–
<b>Total</b>	<b>10 152,3</b>	<b>5 555,0</b>	<b>13</b>	<b>15</b>

- 21.53 Le montant de 3 455 000 dollars prévu au titre des postes, en augmentation de 477 200 dollars, servira à financer 15 postes. L'augmentation de 477 200 dollars correspond au redéploiement proposé de deux postes (1 poste P-5, du sous-programme 3, et 1 poste d'agent local, de l'appui au programme), qui permettra de renforcer l'action dans le domaine des TIC, particulièrement en ce

qui concerne la fourniture de services électroniques en arabe axés sur le développement socioéconomique, tels que les services administratifs en ligne et la diffusion électronique de contenu en arabe. La tâche est considérable car il s'agit de réduire l'écart numérique qui ne cesse de se creuser entre les pays du Golfe (principaux producteurs d'énergie) et les autres pays membres (pays les moins avancés et pays qui sortent d'un conflit), ainsi qu'entre les villes et les zones rurales.

- 21.54 Le montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes (215 100 dollars, soit une diminution de 19 700 dollars) servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyage. La diminution concerne l'ensemble des montants prévus pour les réunions de groupes d'experts; elle est due pour l'essentiel à la réduction du nombre de participants.
- 21.55 Les fonds extrabudgétaires, d'un montant de 1 884 900 dollars, permettront aux pays membres d'exploiter leur potentiel de développement pour bâtir une société fondée sur le savoir, en renforçant l'application du plan d'action régional relatif à la société de l'information, particulièrement en ce qui concerne le secteur de l'informatique et de la télématique, et en soutenant la fourniture de services électroniques en arabe, pour promouvoir le développement socioéconomique.

### Sous-programme 5 Statistiques pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 406 400 dollars*

- 21.56 Le sous-programme est exécuté par la Division de l'analyse économique. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 5 du programme 18 du plan-programme biennal pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau 21.17

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation :** Améliorer les capacités des États Membres de produire et diffuser en temps opportun des statistiques et indicateurs socioéconomiques précis et comparables, susceptibles d'être utilisés par les décideurs nationaux et internationaux et par la société civile pour élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits

#### Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Capacités accrues des États Membres d'améliorer le cadre institutionnel national des statistiques officielles

#### Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre d'États Membres prenant des mesures pour améliorer le cadre institutionnel national des statistiques officielles

#### *Mesure des résultats*

2004-2005 : Aucun pays  
2006-2007 (estimation) : 2 pays  
2008-2009 (objectif) : 4 pays

- b) Capacités accrues des États Membres de participer efficacement à la série de recensements, d'enquêtes sur les ménages et d'autres enquêtes qui seront effectuées en 2010 afin de remplir les conditions indispensables en matière de statistique à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015
- ii) Augmentation du nombre d'États Membres s'engageant à appliquer les Principes fondamentaux de la statistique officielle définis par la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : Aucun pays  
2006-2007 (estimation) : Aucun pays  
2008-2009 (objectif) : 6 pays
- b) i) Augmentation du nombre d'États Membres prenant des mesures concrètes avec l'aide de la CESAO pour participer efficacement aux travaux de 2010
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : Aucun pays  
2006-2007 (estimation) : 3 pays  
2008-2009 (objectif) : 13 pays
- ii) Augmentation du nombre d'États Membres qui communiquent à la banque de données de la CESAO au moins 60 % des indicateurs de base du développement, notamment en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement et la situation des femmes
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 3 pays  
2006-2007 (estimation) : 5 pays  
2008-2009 (objectif) : 7 pays

### Facteurs externes

- 21.57 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays membres souhaitent s'engager et fournir l'appui politique nécessaire pour améliorer le cadre institutionnel national des statistiques officielles; b) le montant des fonds extrabudgétaires destinés aux activités opérationnelles reste suffisant; c) la situation politique de la région est stable.

### Produits

- 21.58 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité de statistique sur les travaux de sa septième session; rapport relatif au renforcement du rôle des systèmes statistiques au niveau national, conformément aux Principes de la statistique officielle.
- ii) Comité de statistique :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : huitième session du Comité (six séances); deuxième session du Bureau du Comité visant à formuler la stratégie d'organisation de la huitième session du Comité de statistique (deux séances);
  - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les défis à relever et les possibilités à saisir par la région de la CESAO pour accélérer l'application du système de comptabilité nationale de 1993, tel que révisé; rapport sur les progrès accomplis dans le renforcement des capacités nationales dans la région de la CESAO;
  - iii) Réunions de groupes d'experts sur les thèmes suivants : système de comptabilité nationale de 1993; collecte et analyse des statistiques et des indicateurs de l'énergie; mesure des indices de pauvreté; réunion du groupe de travail sur la série de recensements de la population et du logement qui auront lieu en 2010 (2 séances); groupe de travail des responsables des offices nationaux de statistique de la région de la CESAO;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : *National Accounts Studies in the ESCWA Region Bulletin* (Bulletin consacré aux études de la comptabilité nationale des pays de la CESAO) (2); *Compendium of Environment Statistics* (Répertoire de statistiques de l'environnement); *Compendium of Social Statistics and Indicators* (Répertoire des statistiques et indicateurs sociaux); *External Trade Bulletin of the ESCWA Region* (Bulletin du commerce extérieur de la région de la CESAO) (2); *Bulletin on Population and Vital Statistics* (Bulletin de statistiques démographiques et autres statistiques essentielles) (2); *Statistical Abstract of the ESCWA Region* (Rapport statistique de la région couverte par la CESAO) (2);
  - ii) Publications isolées : Cadre de la comptabilité économique et environnementale dans la région de la CESAO : Comptes de l'énergie; manuel régional de mesure de la pauvreté dans la région de la CESAO, incluant les pratiques optimales; étude relative aux enquêtes sur les ménages intégrées dans la région de la CESAO, visant à renforcer la production d'indicateurs permettant de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; étude sur le commerce international : sources, méthodes et cadre conceptuel dans la région de la CESAO; étude sur les comptabilités nationales dans la région de la CESAO : sources et méthodes;
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : pochettes de documentation sur l'action de la CESAO dans le domaine des statistiques, dont une consacrée au Comité de statistique (2); suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : apport statistique; systèmes statistiques dans la région de la CESAO (2);
  - iv) Activités techniques : mise au point et perfectionnement de la terminologie arabe dans le domaine des statistiques; entretien et mise à jour de la page d'accueil de la rubrique statistique sur le site de la CESAO; entretien et mise à jour du système d'information statistique de la CESAO;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : harmonisation des statistiques économiques et mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 1993; établissement de statistiques et définition d'indicateurs relatifs au commerce international et à l'environnement; recensements de

la population et du logement, enquêtes sur les ménages, statistiques ventilées par sexe et indicateurs sociaux;

- ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : séminaires sur des questions de statistique, organisés à l'intention des responsables des offices nationaux de statistique des pays de la CESAO; atelier régional de formation organisé conjointement par le Groupe des Nations Unies pour le développement et la CESAO sur DevInfo; ateliers régionaux de formation, également organisés par le Groupe et la CESAO, sur l'application des principes et des recommandations concernant les recensements de la population et du logement (révision 2);
- iii) Projets opérationnels : mise au point de statistiques nationales ventilées par sexe en Iraq, en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement; renforcement de l'établissement de statistiques relatives au commerce international de marchandises et de la collecte de données sur le commerce électronique; renforcement de l'utilisation de données statistiques pour soutenir les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, dans la région de la CESAO.

Tableau 21.18

**Ressources nécessaires : sous-programme 5**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	2 598,7	3 229,3	13	15
Autres objets de dépense	160,9	177,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2 759,6</b>	<b>3 406,4</b>	<b>13</b>	<b>15</b>
Fonds extrabudgétaires	1 198,0	533,8	–	–
<b>Total</b>	<b>3 957,6</b>	<b>3 940,2</b>	<b>13</b>	<b>15</b>

- 21.59 Le montant de 3 229 300 dollars, en augmentation de 630 600 dollars, permettra de financer 15 postes. L'augmentation est liée au redéploiement interne de deux postes (1 D-1 et 1 P-2) du sous-programme 3, visant à renforcer la capacité du secrétariat d'aider les pays membres à améliorer leur cadre institutionnel national de statistiques officielles. Elle correspond également à une recommandation du Bureau des services de contrôle interne (SP-04-003-002), dans laquelle celui-ci a prié la CESAO de reconstituer une Division de statistique complète afin de répondre aux besoins exprimés par les pays membres (voir A/61/61).
- 21.60 Le montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes (177 100 dollars, soit une augmentation de 16 200 dollars) servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyage. L'augmentation est surtout imputable à des besoins accrus au titre des réunions de groupes d'experts (voir A/61/61).
- 21.61 Les fonds extrabudgétaires, d'un montant de 533 800 dollars, sont destinés à renforcer les capacités des statisticiens de la région, dans les domaines prioritaires définis par le Comité de statistique, et à leur fournir des espaces et des réseaux pour échanger des renseignements et comparer leurs expériences professionnelles et méthodologiques.

## Sous-programme 6 Promotion de la femme

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 288 400 dollars*

- 21.62 Le Centre de la femme de la CESAO est chargé de l'exécution du sous-programme. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 6 du programme 18, dans le cadre du plan-programme biennal et des priorités pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tableau 21.19

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation :** Encourager une plus grande participation des femmes à la vie publique afin de promouvoir l'égalité des deux sexes en contribuant à redresser les déséquilibres et en renforçant le pouvoir d'action des femmes

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Capacités accrues des mécanismes nationaux et des institutions de la société civile chargés de l'émancipation et de la promotion des femmes, de redresser les déséquilibres entre les sexes et de promouvoir la prise en compte systématique des problèmes des femmes en privilégiant la participation des femmes au pouvoir législatif et exécutif	<p>a) i) Augmentation du nombre d'États membres retenant des options politiques en faveur de l'émancipation et de la promotion des femmes</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 5 pays 2006-2007 (estimation) : 7 pays 2008-2009 (objectif) : 10 pays</p> <p>ii) Augmentation du nombre de mesures prises par les pays membres pour accroître la participation des femmes à l'élaboration des politiques et aux prises de décisions</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 2 mesures 2006-2007 (estimation) : 4 mesures 2008-2009 (objectif) : 6 mesures</p>

### Facteurs externes

- 21.63 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays membres répondent en temps voulu aux demandes de renseignements que leur présente la CESAO; b) il existe une volonté politique, de la part des pays membres de la CESAO, de promouvoir la généralisation d'une perspective antisexiste et de renforcer le pouvoir d'action des femmes; c) les pays membres prennent des mesures pour harmoniser leurs engagements en faveur des résultats des conventions et conférences internationales et les lois, règlements et pratiques en vigueur; d) la situation politique de la région est stable.

## Produits

21.64 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité pour les femmes sur les travaux de sa troisième session;
  - ii) Comité pour les femmes :
    - a. Services fonctionnels pour la quatrième session du Comité, dans la perspective de l'examen régional préparatoire des progrès réalisés, 15 ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (6 séances);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les principaux aspects de la promotion de la femme dans la région arabe; rapport sur l'examen décennal des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région arabe;
  - iii) Réunions des groupes d'experts sur : l'examen par les pairs d'une étude conjointe CESA/Organisation des femmes arabes, portant sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer le rôle des femmes dans la résolution des conflits et dans la consolidation de la paix; examen décennal des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région arabe; la révision des directives visant à accroître l'efficacité des administrations nationales chargées de la condition de la femme dans les pays de la CESA; la maîtrise des ressources économiques et l'accès des femmes au financement, y compris au microfinancement;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications en série : *ESCWA/LAS-Arab Women's Organization Joint Study on the Status of Arab Women: means to strengthen the role of women in conflict resolution and peace-building* (étude CESA/Organisation des femmes arabes de la Ligue des États arabes : moyens à mettre en œuvre pour renforcer le rôle des femmes dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix); *Women and Development Series: women's control over economic resources and access to financial resources, including micro finance* (Série d'études sur les femmes et le développement : « La maîtrise des ressources économiques et l'accès des femmes au financement, y compris au microfinancement »);
  - ii) Publications isolées : Directives pour la protection des droits de la femme dans la région de la CESA par l'utilisation appropriée des résolutions de l'ONU et des protocoles internationaux sur la guerre et les conflits armés; directives révisées pour l'amélioration de l'efficacité des actions menées par les administrations nationales chargées de la condition féminine dans les pays de la CESA;
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : magazine électronique des femmes arabes (12); bulletin d'information du centre de la femme (24); pochette de documentation en vue de l'examen des progrès réalisés, 15 ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, dans le cadre de la quatrième session du Comité pour les femmes; pochettes de documentation sur les progrès de la condition féminine dans la région de la CESA : perspective et potentiels, à distribuer aux cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions de la Commission de la condition de la femme (2); affiche pour l'examen régional préparatoire de la situation

15 ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, dans le cadre de la quatrième session du Comité pour les femmes;

- iv) Manifestations spéciales : lancement de l'étude CESA/Organisation des femmes arabes de la Ligue des États arabes sur la situation des femmes dans les pays arabes : moyens à mettre en œuvre pour renforcer le rôle des femmes dans la résolution des conflits et dans la consolidation de la paix;
  - v) Activités techniques : mise au point et perfectionnement de la terminologie arabe dans le domaine de la promotion de la femme; réseau électronique de partage des connaissances entre les administrations nationales chargées de la condition féminine dans les pays de la CESA, y compris l'échange des pratiques optimales et des enseignements tirés de la création d'un réseau électronique de ces administrations nationales en Afrique (2); situation économique et sociale des Palestiniennes; entretien et mise à jour de la page d'accueil de la CESA sur la promotion de la femme;
  - vi) Ressources audiovisuelles : production d'un DVD/vidéogramme sur la promotion de la femme dans la région arabe, en vue de la quatrième session du Comité pour les femmes qui sera consacrée à l'examen préparatoire des progrès réalisés 15 ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing; présentation, sur supports DVD et vidéo, de la situation économique et sociale des Palestiniennes à la session du Conseil économique et social;
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : Généralisation de la perspective antisexiste et analyse de la condition de la femme; préparation de rapports de pays sur la promotion de la femme;
  - ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : Atelier de formation aux contacts avec la presse, à l'intention des candidates aux élections parlementaires; ateliers de formation visant à renforcer la capacité des administrations nationales chargées de promouvoir la condition féminine dans la région de la CESA;
  - iii) Projets opérationnels : Renforcement des capacités œuvrant à l'élimination de la violence contre les femmes dans la région de la CESA; programmes de formation de formateurs à l'intention des administrations nationales chargées de promouvoir la condition féminine et de renforcer le pouvoir d'action des femmes dans la région de la CESA.

Tableau 21.20

**Ressources nécessaires : Sous-programme 6**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	1 689,6	2 135,4	9	10
Autres objets de dépense	118,1	153,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 807,7</b>	<b>2 288,4</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
Fonds extrabudgétaires	220,8	518,7	–	–
<b>Total</b>	<b>2 028,5</b>	<b>2 807,1</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

- 21.65 Le montant de 2 135 400 dollars prévu, en augmentation de 445 800 dollars, permettra de financer 10 postes. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique par le redéploiement interne d'un poste de P-4 du sous-programme 1 (320 800 dollars) et l'effet retard de la création d'un poste P-3 au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (125 000 dollars). Le redéploiement interne proposé vise à renforcer la capacité du secrétariat d'accomplir le nouveau mandat défini au paragraphe 2 de la résolution 278 (XXIV) de la CESAO, datée du 11 mai 2006, où il est demandé au secrétariat exécutif d'étudier la condition de la femme dans les pays de la CESAO ayant souffert de l'occupation, de la guerre ou du conflit et de renforcer leur capacité à régler les conflits et à consolider la paix.
- 21.66 Le montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes (153 000 dollars, soit une augmentation de 34 900 dollars) servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les réunions de groupes d'experts et les frais de voyage. L'augmentation concerne principalement les services de consultants (nécessaires pour exécuter les tâches prévues dans le document final du Sommet mondial de 2005) et les réunions de groupes d'experts (quatre au cours de l'exercice biennal 2008-2009 contre deux pour l'exercice biennal 2006-2007).
- 21.67 Les fonds extrabudgétaires, d'un montant de 518 700 dollars, permettront de financer des activités de coopération technique telles que des ateliers ou des services consultatifs, visant à renforcer la capacité des fonctionnaires, des organisations non gouvernementales et de groupements de la société civile dans les domaines prioritaires définis par la Conférence régionale des États arabes intitulée « Dix ans après Beijing : appel à la paix ».

### **Sous-programme 7** **Atténuation des conflits et développement**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 872 800 dollars*

- 21.68 Ce sous-programme relève de la Section Atténuation des conflits et développement. Le programme de travail a été élaboré sur la base du sous-programme 7 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.

Tableau 21.21

#### **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Réduire les conséquences des conflits et de l'instabilité sur le développement socioéconomique et politique en Asie occidentale

#### **Réalisations escomptées (Secrétariat)**

a) Meilleure appréhension par les États Membres des conséquences des conflits sur le développement socioéconomique dans la région

#### **Indicateurs de succès**

a) Augmentation du nombre d'entités publiques et civiles reconnaissant l'utilité des travaux de la CESAO pour cerner les causes socioéconomiques et politiques de l'instabilité et des conflits

#### *Mesure des résultats*

2004-2005 : zéro institution  
2006-2007 (estimation) : 5 institutions  
2008-2009 (objectif) : 10 institutions

- b) Capacité accrue des États Membres de cerner, évaluer, prévoir et surmonter les problèmes socioéconomiques et politiques et les difficultés résultant des conflits et de l'instabilité dans la région
- b) i) Augmentation du nombre d'outils et de techniques adoptés pour évaluer les causes premières des conflits et de l'instabilité
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : zéro technique  
2006-2007 (estimation) : 2 techniques  
2008-2009 (objectif) : 4 techniques
- ii) Augmentation du nombre d'entités publiques et civiles exécutant, en collaboration avec la CESAO et d'autres entités, des projets et programmes pour faire face aux problèmes socioéconomiques et politiques et aux difficultés résultant des conflits et de l'instabilité
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : zéro entité publique ou privée  
2006-2007 (estimation) : 2 entités publiques ou privées  
2008-2009 (objectif) : 6 entités publiques ou privées
- 

### Facteurs externes

- 21.69 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) l'accès aux bénéficiaires directs se poursuit; b) les pays membres de la CESAO ont la volonté politique de s'attaquer ensemble aux causes profondes des conflits et de l'instabilité; et c) il n'y a pas de déficit sensible des ressources extrabudgétaires.

### Produits

- 21.70 Les produits de l'exercice biennal 2008-2009 seront les suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
- i) Conseil économique et social : Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (2);
- ii) Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale : Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur l'impact des conflits et des crises politiques sur le développement socioéconomique dans la région de l'Asie occidentale;
- iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : méthodes de développement durable dans des conditions de crise; réflexion sur des questions nouvelles ou relatives aux conflits (2); table ronde consultative sur l'élaboration de programmes et la coordination entre les organismes des Nations Unies, d'autres organes multilatéraux et des institutions civiles s'occupant de développement en période de conflit et au lendemain d'un conflit en Asie occidentale; bonne gouvernance et gestion des services publics en période de conflit ou d'instabilité politique.
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

- i) Publications isolées : tensions ethniques et confessionnelles en Asie occidentale : causes profondes et difficultés à surmonter; impact des programmes de développement socioéconomique sur les pays d'Asie occidentale;
  - ii) Brochures, fiches documentaires, planches murales, et dossiers d'information : brochure sur les pratiques exemplaires en matière d'exécution des programmes de développement socioéconomique dans des zones en proie à des conflits ou à l'instabilité politique; brochure sur les conditions socioéconomiques dans le territoire palestinien occupé (2); fiches techniques sur les besoins et priorités du développement socioéconomique dans les pays en proie à un conflit ou à l'instabilité politique (2); plaquettes sur quelques activités de fond de la CESAO qui concernent des zones en proie à un conflit ou à l'instabilité politique (1);
  - iii) Manifestations spéciales : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (2);
  - iv) Support technique : organisation des secours et des interventions et coordination pour assurer les services publics en période de crise dans la région de l'Asie occidentale; documents de travail sur les questions socioéconomiques qui se dessinent en période de conflit ou d'instabilité politique (2); maintenance et actualisation de la page d'accueil de la CESAO sur l'atténuation des conflits et le développement; maintenance et actualisation du site Web du réseau d'administration publique de la CESAO sur les activités ayant trait à l'administration publique et à la gouvernance dans la région arabe, la CESAO étant l'antenne régionale du Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques pour les pays arabes;
  - v) Ressources audiovisuelles : documentaire sur les pratiques exemplaires en matière de réalisation de programmes ou projets de développement socioéconomique dans des zones en proie à un conflit;
  - vi) Contribution aux produits communs : concours régionaux au Bureau d'appui pour la consolidation de la paix; et contribution concrète à la stratégie et aux priorités des équipes de pays de l'ONU en Iraq, en Palestine et au Liban;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : questions de développement socioéconomique qui se dessinent dans les pays en proie à un conflit ou à l'instabilité politique;
  - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : ateliers sur les méthodes modernes d'organisation des services publics dans les zones en proie à un conflit en Asie occidentale; ateliers sur la promotion du dialogue intercommunautaire entre la société civile et les institutions publiques dans les zones en proie à un conflit ou à l'instabilité politique en Asie occidentale;
  - iii) Projets sur le terrain : renforcement des capacités de gestion du secteur public en Iraq, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); lutte contre les tensions ethniques et confessionnelles dans la région arabe, en particulier lorsqu'elles touchent les jeunes et les femmes.

Tableau 21.22

**Ressources nécessaires : sous-programme 7**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	–	1 776,7	–	8
Autres objets de dépense	–	96,1	–	–
<b>Total partiel</b>	–	<b>1 872,8</b>	–	<b>8</b>
Fonds extrabudgétaires	–	3 764,9	–	–
<b>Total</b>	–	<b>5 637,7</b>	–	<b>8</b>

- 21.71 Le montant prévu (1 776 700 dollars) permettrait de financer 8 postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 3 agents locaux) résultant d'un transfert interne du sous-programme 3 pour réaliser les mandats du sous-programme nouvellement créé.
- 21.72 Les ressources affectées aux autres objets de dépense (96 100 dollars) permettraient de couvrir d'autres dépenses liées au personnel et au titre des consultants, aux réunions des groupes d'experts et aux voyages du personnel.
- 21.73 Les ressources extrabudgétaires (3 764 900 dollars) seraient affectées aux activités de coopération technique telles que les services consultatifs et les ateliers, afin de permettre aux pays membres d'atténuer les répercussions des conflits ou de l'instabilité politique sur leur développement socioéconomique et d'assurer des services publics élémentaires dans de telles circonstances.

## D. Appui au programme

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 24 488 000 dollars**

- 21.74 L'appui au programme fait intervenir la Division des services administratifs et la Division de la planification des programmes et de la coopération technique.

### Produits

- 21.75 Les produits attendus de la Division des services administratifs sont les suivants :
- a) Administration et gestion d'ensemble : conseils au Secrétaire exécutif sur toutes les questions intéressant l'administration, la gestion et l'organisation; orientation des politiques et coordination des services communs; représentation de l'Organisation des Nations Unies dans les négociations avec le pays hôte sur diverses questions ayant trait à l'application de l'accord de siège; suivi de la réforme de la gestion et de sa mise en œuvre par les services du secrétariat.
  - b) Gestion des ressources humaines : recrutement et affectations; services d'administration du personnel et d'aide sociale au personnel; formation; organisation des carrières et amélioration des compétences techniques; relations entre le personnel et la direction; administration de la justice; règlement des litiges; services médicaux et avis juridiques; et la planification des

successions, en coopération avec les directeurs de programme, l'accent étant mis sur la parité.

- c) Services budgétaires et financiers : services d'orientation, de coordination et d'appui aux directeurs de programme pour l'élaboration du projet de budget-programme et des rapports sur l'exécution du budget; contrôle d'ensemble de l'utilisation des crédits inscrits au budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires; fourniture de services comptables et de paiement (états de paie, fournisseurs, indemnités journalières de subsistance et autres indemnités); coordination du Système intégré de gestion (SIG); élaboration des réponses de l'Administration et suivi des mesures prises comme suite aux rapports des différents organes de contrôle, tels que le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne; examen et analyse des propositions ayant trait à l'utilisation des fonds extrabudgétaires; élaboration de mémorandums d'accord; négociation, suivi et application des arrangements de partage des coûts conclus avec les divers organismes des Nations Unies;
- d) Informatique et communications : services informatiques et infrastructure et standardisation des logiciels et du matériel; fourniture de services internes de programmation à toutes les divisions techniques afin d'assurer la compatibilité avec les technologies existantes et de mettre en place un système centralisé de gestion des fonctions de contrôle pour le réseau local; fourniture de services de visioconférence; optimisation des sites Internet et intranet de la CESAO;
- e) Services centraux d'appui : administration de l'application de l'accord de siège conclu entre l'ONU et le gouvernement hôte; gestion et entretien des locaux; services commerciaux et services d'achat; appui aux transmissions (satellites, réseau de radiodiffusion, téléphone et télécopie); services de transport, de logistique et de voyage; liaison avec les représentants du pays hôte; services postaux; tenue du registre central et du système d'archivage; gestion des magasins et des stocks;
- f) Services de conférence : services de conférence à l'intention des organes directeurs de la CESAO et des réunions d'organes intergouvernementaux tenues sous ses auspices, y compris la préparation et la coordination des séances officielles; services d'interprétation, d'établissement des procès-verbaux de séance, de traduction et d'édition; services de documentation et de publication; appui sous forme de services de secrétariat et de services techniques;
- g) Services de bibliothèque : services de bibliothèque et d'information à l'intention du personnel, des États membres, des bibliothèques de l'ONU, des bibliothèques de dépôt et d'autres clients; acquisition de publications et de bases de données; indexation des documents de la CESAO sur le Système de diffusion électronique des documents pour les rendre consultables par les utilisateurs de l'Internet; conception des pages d'accueil Internet et intranet de la bibliothèque.

21.76. Les produits attendus de la Division de la planification des programmes et de la coopération technique sont les suivants :

- a) Planification, contrôle et évaluation : conseils et appui aux divisions techniques dans l'établissement du plan-programme biennal, du budget-programme, y compris les propositions de coopération technique financées par le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, compte tenu des impératifs généraux et des obstacles qui se dressent devant le développement régional, et dans l'exécution et l'évaluation de leur programme de travail, y compris les rapports sur l'exécution des programmes.

- b) Coordination du programme : orientation des politiques des bureaux fonctionnels afin : i) d'assurer l'intégration dans le programme de la CESAO des objectifs de développement dont la communauté internationale a convenu, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement; ii) de favoriser une démarche pluridisciplinaire et des activités de collaboration; et iii) d'améliorer la cohérence entre les activités analytiques, normatives et opérationnelles; coordination et liaison avec d'autres organismes du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales relevant des Nations Unies ou non onusiennes et des ONG pour une programmation conjointe, en vue de dessiner des perspectives régionales dans les actions menées pour atteindre les objectifs de développement dont la communauté internationale a convenu, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et concours régional au renforcement des capacités nationales dans ce domaine;
- c) Gestion des activités de coopération technique : orientation des politiques et appui aux bureaux fonctionnels dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leurs programmes et projets respectifs de coopération technique, y compris les projets financés par le Compte pour le développement; gestion du Programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement, et coordination avec le Département des affaires économiques et sociales à cet égard; facilitation de la mise en réseau et de la gestion des savoirs dans le cadre de la coopération technique de la CESAO; appui en amont à la création de partenariats et à la mobilisation de ressources dans le contexte de la stratégie de coopération technique de la CESAO; promotion de l'appui à l'information et à la communication et activités de promotion en faveur de programmes de coopération technique et du développement de la coopération technique.

Tableau 21.23

**Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	18 404,0	17 831,7	119	116
Autres objets de dépense	6 645,9	6 656,3	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>25 049,9</b>	<b>24 488,0</b>	<b>119</b>	<b>116</b>
Fonds extrabudgétaires	884,0	455,6	–	–
<b>Total</b>	<b>25 933,9</b>	<b>24 943,6</b>	<b>119</b>	<b>116</b>

21.77 Le montant de 17 831 700 dollars prévu pour les postes, en baisse de 572 300 dollars, permet de continuer à financer 116 postes. Cette diminution résulte du transfert externe de deux postes (1 P-5 et 1 agent local) au sous-programme 2 et d'un poste d'agent local au sous-programme 5. Les transferts proposés s'inscrivent dans la rationalisation continue de l'organisation des tâches à la Division des services administratifs, qui vise à transférer des ressources aux domaines de fond afin de les renforcer.

21.78 Le montant de 6 656 300 dollars prévu pour les autres objets de dépense, en hausse de 10 400 dollars, comprend a) les autres dépenses de personnel; b) les dépenses au titre de consultants

chargés de fournir des services juridiques spécialisés et de renforcer les systèmes de contrôle et d'évaluation; c) les dépenses afférentes aux voyages du personnel; d) les dépenses de fonctionnement; e) la contribution au Groupe commun des services médicaux de la CESAO.

- 21.79 Les fonds extrabudgétaires de 455 600 dollars permettraient d'assurer des services d'appui aux activités de coopération technique.

Tableau 21.24

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/60/7 et Corr.1)

Le Comité demande à la CESAO de rendre compte des progrès accomplis dans la collecte de fonds et la mobilisation de ressources extrabudgétaires dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (par. V.78).

La CESAO a créé une base de données pour la collecte de fonds et a conçu un dispositif de suivi des contacts avec les donateurs, tous deux mis en ligne sur l'intranet. Elle a demandé aux personnels techniques de mettre en commun leurs informations concernant leurs derniers contacts avec d'éventuels donateurs. En 2006, le secrétariat a distribué une brochure sur le Fonds d'affectation spéciale de la CESAO à la 24<sup>e</sup> session de la Commission afin d'encourager les membres à l'alimenter. Il fera de même en 2007. En 2007, la CESAO continuera de rendre opérationnelle la stratégie de création de partenariats et le plan de mobilisation de ressources. Chaque nouvelle proposition de projet devra prévoir le financement d'une stratégie et un suivi auprès des éventuels donateurs. La première réunion des coordonnateurs pour les questions de coopération technique des pays membres de la CESAO doit avoir lieu en mai 2007.

Il faudrait prendre des dispositions, dans la transparence, concernant la participation aux coûts des services médicaux et ce, d'entrée de jeu (par. V.79).

Un mécanisme de partage des coûts a été institué à la CESAO; il comprend les services médicaux. Des mémorandums d'accord ont été conclus et signés par la CESAO et ses homologues. Il est prévu que le Groupe des services médicaux sera pleinement opérationnel à la mi-2007.

**Comité des commissaires aux comptes**

(A/61/5, vol. II, chap. II)

Le Comité a recommandé à la CESAO d'obtenir les informations financières nécessaires des fournisseurs, conformément à la section 7.5 du Manuel des achats des Nations Unies (par. 536).

Le Groupe des achats continuera d'obtenir les informations financières nécessaires auprès des fournisseurs. Chaque acheteur doit avoir à sa disposition de tels documents dans son dossier fournisseurs (conformément au Manuel des achats) avant d'attribuer un marché.

*Résumé de la recommandation*

Le Conseil a recommandé à la CESAO de déterminer pour quelles raisons il y avait eu des retards dans les passations de marchés, qui en ont allongé le délai d'exécution, et de prendre les mesures correctives nécessaires pour que cela ne se reproduise pas (par. 561).

Le Comité recommande à nouveau que l'Administration prenne les mesures voulues pour pourvoir sans tarder les postes vacants (par. 643).

Le Comité a recommandé que la CESAO nomme ses fonctionnaires aux classes correspondant aux qualifications requises et conformément aux tableaux d'effectifs approuvés, et qu'elle mène rapidement à terme l'opération de reclassement des postes en cours pour aligner le niveau de ces postes sur les qualifications requises pour chacun d'eux et sur ses besoins de personnel (par. 649).

**Bureau des services de contrôle interne**  
(A/61/61)

La CESAO devrait déterminer celles des équipes de la Commission qui doivent redevenir des unités administratives stables et celles qui peuvent rester en place. Des équipes pluridisciplinaires, interdivisions, qui seraient créées en vue de réaliser des objectifs concrets et ponctuels dans un délai déterminé, viendraient compléter la structure administrative permanente. Les directeurs de sous-programmes devraient être habilités à gérer à la fois les unités administratives permanentes et les équipes pluridisciplinaires qui relèvent d'eux (SP-04-003-001) (par. 50).

L'étude interne devrait être achevée sans plus tarder. Il faudrait rétablir dans les plus brefs délais une Division de la statistique redynamisée, qui serait responsable de l'exécution de tous les produits et de la gestion de toutes les ressources du sous-programme de statistique. La Division devrait être reliée à toutes les autres divisions de la CESAO, à la Division de

*Suite donnée à la recommandation*

La CESAO s'assurera que les services demandeurs regroupent leurs besoins et précisent les cahiers des charges afin de réduire le délai entre la date de réception de la demande par le Groupe des achats et la date d'inspection des biens ou services.

La Section de la gestion des ressources humaines continue de suivre de près les recrutements actuels.

Plusieurs dossiers ont été réglés dans le contexte de l'opération de reclassement, qui touche à sa fin.

Dans le contexte des exercices budgétaires 2006-2007 et 2008-2009, le thème de sous-programme et les structures en équipes de la CESAO ont fait l'objet d'un examen minutieux et ont été réorientés pour renforcer les convergences. Vu la réforme actuelle de l'ONU et son incidence sur l'organigramme et les affectations de crédits, la CESAO s'est engagée à continuer d'appliquer cette recommandation. Les directeurs de sous-programme ont désormais l'autorité nécessaire pour gérer leurs équipes et favoriser des activités interdivisions par des concertations régulières avec la haute direction.

L'étude interne a été achevée. Le budget-programme de 2008-2009 prévoit le rétablissement d'une Division de statistique à part entière et les nécessaires redéploiements pour la gestion du sous-programme 5. La CESAO continuera de suivre les résultats de la mise en œuvre de cette recommandation, étant entendu que la Division de statistique doit répondre aux besoins des usagers tant externes (bureaux de statistique nationaux)

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

statistique du Département des affaires économiques et sociales et à ses homologues nationaux au moyen de mécanismes de consultation et de collaboration (SP-04-003-002) (par. 52).

La CESAO devrait réviser le mandat de son Comité des publications en tenant compte des pratiques optimales pertinentes et en définissant clairement les responsabilités respectives du Comité, des divisions techniques et de la direction exécutive de la Commission (SP-04-003-003) (par. 54).

La CESAO devrait établir un plan d'action en vue de mettre en œuvre tous les éléments du système de gestion intégrale de la qualité (SP-04-003-004) (par. 56).

Le Comité d'examen des projets de la CESAO devrait être saisi de tous les projets de coopération technique, quelle que soit leur source de financement. Le Comité devrait dresser un inventaire des pratiques optimales en matière de mobilisation de fonds, d'analyse, évaluation et approbation de projets, d'optimisation du ciblage géographique des activités de coopération technique dans le contexte de la CESAO, ainsi que des directives et modèles pertinents destinés à son propre usage. Le compte rendu de ses délibérations ainsi que des renseignements détaillés sur les services consultatifs prévus et fournis devraient être affichés sur l'intranet, et un panneau d'affichage électronique devrait être mis en place afin de diffuser largement l'information relative à la planification et à l'exécution des activités de coopération technique, qui contribue à la programmation et à la coopération pluridisciplinaires (SP-04-003-005) (par. 57).

qu'internes (les divisions organiques du secrétariat).

Le mandat a fait l'objet d'une révision dans le cadre d'une concertation étroite avec tous les services administratifs du secrétariat de la CESAO ainsi qu'avec d'autres commissions régionales. Les responsabilités respectives du Comité, des divisions techniques et de la haute direction de la CESAO ont été définies dans la mesure du possible. Le Comité des publications sera l'instance qui favorisera une collaboration étroite entre tous les services administratifs et conseillera collectivement la direction sur les mesures à prendre.

Selon le plan d'action, la CESAO a institutionnalisé un certain nombre de mécanismes d'assurance de la qualité (élaboration d'un plan de travail annuel normalisé pour les divisions; évaluation trimestrielle de l'exécution du budget-programme; examen mensuel du programme de publications; élaboration de stages de formation thématiques en interne tendant à améliorer la qualité).

Le Comité des fonds d'affectation spéciale de la CESAO est devenu le Comité des projets afin de remplir toutes les fonctions nécessaires. La CESAO a institué un cycle de planification et de gestion des projets et mis en place un programme de sensibilisation ainsi qu'une série de formations à l'intention des principaux interlocuteurs en son sein en matière de coopération technique. Les formulaires et les directives s'y rapportant sont actualisés régulièrement sur l'intranet, pour que tous les personnels puissent les consulter. En outre, le rapport trimestriel de suivi des projets permet de tenir la direction et les bureaux techniques informés de l'état d'avancement de tous les projets de coopération technique.

La CESAO devrait renforcer l'incidence de la formation sur l'exécution du programme en prenant les mesures suivantes :

a) Déterminer, de manière collaborative, les domaines prioritaires et les thèmes de la formation en se fondant sur les priorités du programme et les besoins de recyclage du personnel qui en découlent, et faire connaître les plans de formation à l'ensemble du personnel;

b) Promouvoir la formation de groupe, de façon qu'elle représente au moins 30 % du coût total de la formation;

c) Établir des directives claires concernant la participation à des programmes de formation extérieurs, et les diffuser largement (SP-04-003-006) (par. 58).

a) La CESAO devrait entreprendre, en collaboration avec le Groupe régional de coordination, un examen approfondi du rôle, des méthodes de travail et des moyens d'appui du Groupe, en vue de transformer celui-ci en un solide instrument de coordination régionale, de créer un mécanisme fiable chargé de la mise en œuvre de ses recommandations et de veiller à ce que le personnel apporte son concours au groupe revitalisé (par. 59).

b) La page du Groupe régional de coordination sur le site Web de la CESAO devrait être révisée et d'autres outils électroniques devraient être employés pour faciliter la collaboration permanente entre les membres du Groupe en ce qui concerne l'application de ses recommandations et la définition des points à inscrire à l'ordre du jour de ses réunions à venir (SP-04-003-007) (par. 59).

Tous les fonds liés à la formation prévue ont été alloués.

Situation en décembre 2006 :

Perfectionnement des compétences techniques : 98 fonctionnaires ont bénéficié d'une formation; 56 % des fonds ont servi à des formations individuelles; et 44 % à des formations de groupe.

Formation informatique :

23 fonctionnaires ont bénéficié d'une formation; 51 % des fonds ont servi à des formations individuelles; et 49 % à des formations de groupe.

Le plan de formation a été révisé en octobre lorsque le personnel de la CESAO est rentré après l'évacuation. Les directeurs de programme ont été priés de revoir toutes les demandes de formation et de faire connaître leurs priorités.

a) La troisième réunion des responsables de la planification des programmes des Commissions régionales (tenue à Beyrouth en septembre 2005) a permis d'examiner le rôle des réunions de coordination régionales, y compris les maillages nationaux et régionaux. À la onzième réunion (tenue à Beyrouth en juin 2006), le Groupe a amorcé un examen approfondi de son rôle, de ses méthodes et de ses moyens financiers. Vu la réforme en cours à l'ONU et son incidence sur ces rôle, méthodes et aspects financiers, la CESAO s'attache à poursuivre la mise en œuvre de cette recommandation, en tenant compte de l'issue de la décision de l'Assemblée générale concernant la réforme de l'ONU, dont la réforme du Conseil économique et social.

b) Le manque de ressources humaines et l'apparition d'autres travaux prioritaires dans le cadre de la réforme de l'ONU (dont les observations concernant l'examen du mandat) n'ont pas permis de prendre les dispositions voulues. À sa douzième réunion en 2007, le Groupe se saisira de cette question et se penchera notamment sur la question du financement collectif.

*Résumé de la recommandation*

La CESAO devrait mettre au point sans tarder un programme de coopération thématique et opérationnelle à long terme avec le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique afin d'exploiter les complémentarités et les avantages comparatifs des deux entités (SP-04-003-008) (par. 60).

La CESAO devrait prendre l'initiative de faire participer le Bureau régional du PNUD pour les États arabes à l'élaboration d'un cadre de coopération à long terme qui soit global et spécifique à la fois, dans le cadre du renforcement des dimensions régionales des activités opérationnelles envisagé par le Secrétaire général. Un tel cadre de coopération devrait aussi couvrir tous les bureaux régionaux et toutes les équipes de pays du système des Nations Unies. Le cadre de coopération devrait s'appuyer sur les réseaux régionaux de gestion du savoir utilisant l'Internet, en tant que principale ressource permettant d'instaurer une collaboration plus efficace (SP-04-003-009) (par. 62).

La CESAO devrait mettre au point sa stratégie informatique et un plan stratégique de mise en œuvre de celle-ci, qui serait fondé sur les normes et directives énoncées dans la stratégie de l'ONU en matière de technologies de l'information et des communications. Le compte rendu des réunions du Comité des technologies de l'information et des communications devrait être diffusé sur l'intranet (SP-04-003-010) (par. 64).

*Suite donnée à la recommandation*

L'examen du plan de la CEA pour la période 2007-2009 et du programme de travail de la CESAO pour la période 2007-2009 a permis de recenser plusieurs domaines d'activité se prêtant à une coopération. En février 2007, les secrétaires exécutifs de la CEA et de la CESAO se sont concertés sur cette question à New York. En conséquence, la première proposition de projet de politiques sociales intégrées, donnant suite à la demande du Soudan, est à l'étude; elle s'inscrit dans le prolongement de l'expérience acquise par la CESAO dans la réalisation de projets de renforcement des capacités à Bahreïn et en Égypte. Le suivi sera assuré lors d'une réunion tripartite à Rabat, à laquelle participeront les bureaux chargés de la planification du programme au siège de la CEA et à la CESAO ainsi que dans la sous-région de l'Afrique du Nord à la fin de mai 2007.

Les dates de la onzième réunion du Groupe régional de coordination ont été fixées de manière à assurer la participation du nouveau Directeur du Bureau régional du PNUD pour les États arabes (juin 2006). La CESAO et le PNUD ont recensé trois domaines d'activité qui se prêtaient à une coopération : lutte contre la pauvreté, développement commercial et humain, souci de l'égalité des sexes. Dans le contexte de la réforme de l'ONU, les secrétaires exécutifs des commissions régionales et l'Administrateur du PNUD sont convenus d'un mémorandum d'accord général entre les commissions régionales et le PNUD, qui encadrera la promotion de la coopération à long terme entre les commissions régionales et les bureaux régionaux du PNUD concernés. Il sera question aussi du recours à des réseaux régionaux de gestion du savoir utilisant l'Internet dans ce nouveau cadre.

Le Comité des technologies de l'information et des communications a défini une stratégie préliminaire fondée sur celle de l'ONU, qui fait participer les divisions ou services fonctionnels de la CESAO. La guerre ainsi que la réinstallation et l'évacuation du personnel de la CESAO au cours de l'été ont nui à la continuité des travaux. Le Comité a repris ses travaux sur la stratégie, qu'il devrait présenter au Conseil des ministres pour examen et délibération au début de l'année prochaine. Les procès-verbaux du Comité seront bientôt consultables sur l'intranet.

Il convient de créer la fonction de chef des services informatiques. Son titulaire devra avoir un mandat clair, des modalités de coordination avec l'administrateur du site Web devront être définies et des interlocuteurs devront être désignés dans chaque division. Le Comité des technologies de l'information et des communications donnera les orientations générales, l'objectif étant d'assurer au site Web un appui solide et global (SP-04-003-011) (par. 65).

Le Groupe de l'informatique, le Groupe de coordination du Système intégré de gestion (SIG) et le Groupe des communications devraient être regroupés au sein d'une section de l'informatique et des communications relevant de la Division des services administratifs, afin d'assurer que la mise au point des systèmes, la gestion du site Web et les communications reçoivent le minimum de ressources nécessaires à leur bon fonctionnement. Le pourcentage des ressources consacrées aux technologies de l'information doit être relevé au niveau standard, à savoir 5 %. Cette augmentation des moyens devrait permettre de recruter un adjoint à l'administrateur de site et de créer un poste de spécialiste du développement des systèmes. Les rôles et responsabilités de chacun et les liens hiérarchiques devront être clairement définis afin de favoriser la collaboration et l'échange d'informations. Un système de sauvegarde doit aussi être mis en place sans tarder, afin d'éviter des défaillances de l'appui au développement des systèmes et à la gestion du site (SP-04-003-012) (par. 67).

Conformément à la stratégie de l'ONU en matière de technologies de l'information et des communications, la CESAO devrait réaliser une analyse coûts-avantages et une étude du rendement des investissements pour toutes les bases de données qu'elle a mises au point, afin de déterminer si elles sont utiles et s'il faut les maintenir, les

Le mandat du Chef des services informatiques a été fixé au début de 2006 et communiqué à la Section de la gestion des ressources humaines. Il y a eu des entretiens à trois reprises avec plusieurs candidats et une première sélection a été opérée. Le savoir technique et l'expérience des candidats ont été examinés et il ne manque plus que la corroboration du Chef du Centre informatique. Le poste de chef des services informatiques sera créé (pour six mois dans un premier temps) à l'aide de fonds extrabudgétaires et son titulaire devrait collaborer étroitement avec le Bureau informatique et le Bureau du secrétaire exécutif.

Les trois groupes ont été regroupés, formant désormais la Section de l'informatique et des communications qui relève de la Division des services administratifs. À l'heure actuelle, le pourcentage des ressources consacrées aux technologies de l'information est de 2,5 % et aucun effort ne sera ménagé pour le porter à 5 %. Un adjoint à l'administrateur de site a été recruté et un poste de spécialiste du développement des systèmes a été créé; les rôles et responsabilités de l'un et de l'autre ont été fixés et adoptés.

L'élaboration d'une stratégie en matière de technologies de l'information et des communications vient de commencer et, dans un premier temps, un état des lieux des systèmes et applications a été entrepris afin de préparer la révision de l'analyse coût-avantages.

enrichir ou les alléger. La CESAO ne devrait plus concevoir de nouveaux systèmes ou applications jusqu'à ce qu'elle ait adopté sa stratégie en matière de technologies de l'information et des communications et qu'elle ait mis en place son Comité des technologies de l'information et des communications, qui devra procéder aux études susmentionnées. À l'avenir, le développement des technologies de l'information et des communications devra dépendre des priorités et ressources déterminées par le Comité (SP-04-003-013) (par. 68).

a) La CESAO devrait élaborer une stratégie de gestion des connaissances fondée sur ses propres recommandations aux États membres ainsi que sur l'expérience et les outils du PNUD et adopter un plan d'action pour la mettre en œuvre. Cette stratégie devrait avoir pour objectif de faire de la CESAO une source de connaissances sur les questions sociales et économiques concernant la région et le premier centre de référence pour les professionnels et les parties intéressées par de telles connaissances. Il faudrait également prévoir un espace de discussion pour faciliter les échanges entre les États membres sur les questions figurant au programme de travail de la Commission entre ses sessions. La stratégie de gestion du savoir devrait renforcer la stratégie de communication et de sensibilisation de la CESAO et s'appuyer sur sa stratégie informatique.

b) Il faudrait créer un poste de spécialiste de la gestion du savoir, dont le titulaire serait un expert reconnu dans ce domaine et serait doté des pouvoirs et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'action (SP-04-003-014) (par. 69).

La CESAO devrait entreprendre sans tarder une étude d'ensemble de ses procédures et pratiques d'exécution du travail en vue de les automatiser, conformément aux pratiques optimales, dans tout le secrétariat, en se fondant sur un plan d'action réaliste

Une stratégie de gestion des connaissances et un plan d'action prioritaire seront définis lorsqu'un spécialiste en la matière aura été recruté. Il est proposé dans le contexte du projet de budget-programme de 2008-2009 d'attribuer un poste P-4 relevant du Bureau du Secrétaire exécutif au spécialiste de la gestion du savoir. À la quatrième réunion des responsables de la planification des programmes (tenue à Addis-Abeba en janvier 2007), les cinq commissions régionales ont mis en commun leurs pratiques en matière de gestion des connaissances. Elles ont convenu que la CEA devrait animer la définition d'une démarche harmonisée dans ce domaine. La CEA formulera une série de recommandations soulignant la nécessité d'engagements plus importants en faveur de la promotion de la gestion des connaissances au sein de toutes les commissions régionales lors de la réunion des secrétaires exécutifs, prévue à Santiago en mai 2007.

La CESAO a constaté qu'il restait 19 procédures et pratiques d'exécution du travail à automatiser, dont cinq relèvent de la Section de la gestion des ressources humaines, à savoir les prolongations de contrat, les cessations de service, les avances, l'examen des charges de famille et les congés.

*Résumé de la recommandation*

assorti de délais, dans lequel les responsabilités seraient bien définies (SP-04-003-015) (par. 71).

Le Chef de la Section de la gestion des ressources humaines devrait prendre des mesures appropriées pour veiller à ce que toutes les décisions concernant les membres du personnel soient conformes aux politiques et procédures établies et soient dûment consignées dans le dossier personnel de chacun. Les formulaires de notification administrative devraient être conservés et leur conformité aux procédures devrait être vérifiée (SP-04-003-016) (par. 72).

La direction de la CESAO devrait veiller à ce que les rapports d'évaluation soient établis en temps voulu (SP-04-003-017) (par. 74).

La Secrétaire exécutive devrait créer un conseil de direction à caractère consultatif qui serait saisi des décisions relatives au programme et au fonctionnement de la Commission, ainsi qu'un mécanisme qui assurerait un suivi systématique des décisions prises par la direction exécutive de la CESAO sur les conseils de cet organe (SP-04-003-018) (par. 76).

La Secrétaire exécutive devrait veiller au respect des règles régissant les mécanismes de supervision, qui doivent être transparents et efficaces, en s'assurant que la voie hiérarchique officielle est respectée et en évaluant les responsables de manière cohérente et objective (SP-04-003-019) (par. 78).

La Secrétaire exécutive devrait définir clairement les responsabilités organiques et administratives déléguées au Secrétaire exécutif adjoint et ne pas déroger à cette délégation, qui s'accompagne de l'obligation de rendre compte de l'exercice desdites responsabilités. Des procédures et

*Suite donnée à la recommandation*

Quatre autres pratiques seront adoptées par la Section de la gestion des ressources humaines en 2006-2007. Les 10 autres devraient être automatisés à la fin de 2007. La Section du budget et des finances a institué la facturation électronique automatisée afin de suivre les sommes à recevoir en amont et en aval.

La Section de la gestion des ressources humaines continuera de respecter les politiques, directives, règles et réglementations; toutes les notifications administratives seront versées au dossier individuel des intéressés.

Le taux d'application du PAS pendant la période 2004-2005 à la CESAO a atteint 100 %. Pour la période 2005-2006 (au 18 décembre 2006), il s'est élevé à 99,34 %.

La CESAO continuera de tenir des réunions ordinaires élargies et des réunions extraordinaires pour les directeurs de programme (sur les questions de stratégie et d'orientation).

La Secrétaire exécutive continuera d'appliquer les directives, règles et réglementations en vigueur.

La sélection et le recrutement d'un nouveau Secrétaire exécutif adjoint sont en cours, sur la base du mandat et des fonctions qui ont été précisés dans la circulaire du Secrétaire général de la CESAO et les diverses circulaires administratives, et approuvés par le Groupe consultatif de haut niveau au Siège de l'ONU.

---

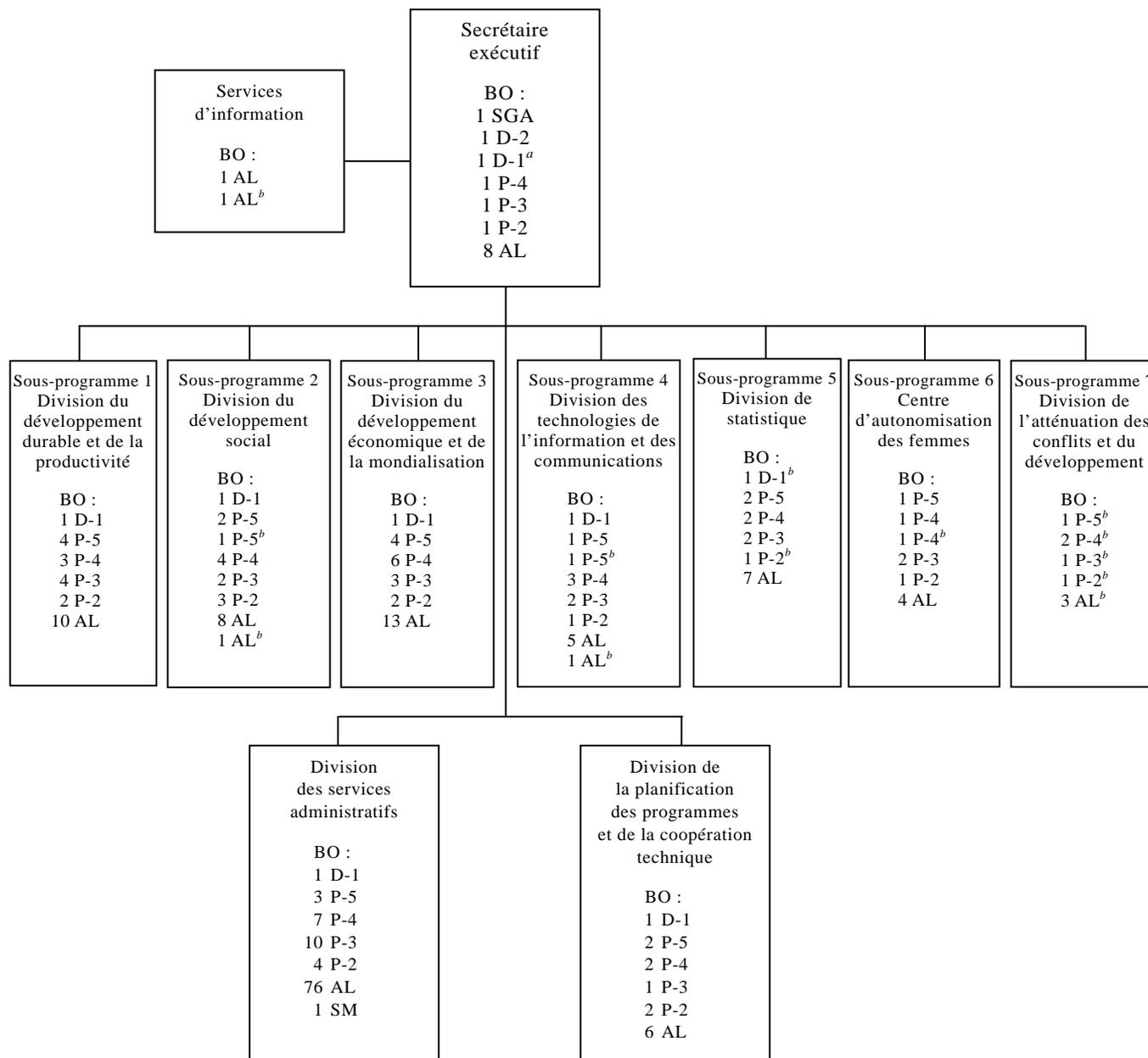
*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

---

modalités claires de remontée de l'information vers la Secrétaire exécutive et des liens hiérarchiques bien définis avec les directeurs de sous-programmes devraient être établis et respectés (SP-04-003-020) (par. 80).

---

## Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



*Abréviations* : BO = budget ordinaire; SGA = secrétaire général adjoint; AL = agent local; SM = agent du Service mobile.

<sup>a</sup> Poste reclassé.

<sup>b</sup> Poste transféré.

**Annexe****Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits  
en 2008-2009**

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Raison de la suppression</i>
<b>Sous-programme 1, Politiques de gestion intégrée des ressources régionales pour le développement durable</b>			
21.26 a) i)	Documentation à l'intention des organes délibérants sur l'examen quinquennal des progrès accomplis dans le secteur de l'eau dans le cadre de l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg	1	Activité ponctuelle
21.26 a) i)	Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les solutions pour l'exécution des plans de gestion intégrée des ressources en eau au niveau national	1	Activité ponctuelle
21.26 a) ii)	Documentation à l'intention des organes délibérants relative à l'examen quinquennal des progrès réalisés dans le secteur de l'énergie dans le cadre de l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg	1	Activité ponctuelle
21.26 a) iii)	Réunion d'un groupe spécial d'experts sur la réforme des institutions nationales en vue de la gestion intégrée des ressources en eau dans la région de la CESAO	1	Activité ponctuelle
21.26 b) ii)	Publication isolée sur l'évaluation des pratiques relatives au contrôle de la qualité de l'eau dans la région de la CESAO	1	Activité ponctuelle
21.26 b) ii)	Publication isolée sur les économies d'énergie et le rendement énergétique dans le secteur énergétique primaire de certains pays membres de la CESAO	1	Activité ponctuelle
21.26 b) ii)	Publication isolée sur les directives concernant les réformes législatives et institutionnelles nécessaires à la gestion intégrée des ressources en eau, au niveau national, dans la région de la CESAO	1	Activité ponctuelle
21.26 b) ii)	Publication isolée sur les incidences des politiques industrielles sur la compétitivité des petites et moyennes entreprises	1	Activité ponctuelle
21.26 b) ii)	Publication isolée sur l'analyse et la prévention de la dégradation des sols	1	Activité ponctuelle
21.26 b) ii)	Publication isolée sur le suivi des activités du mécanisme régional chargé de promouvoir des formes d'énergie favorisant le développement durable	1	Activité ponctuelle
21.26 c) ii)	Projet opérationnel : évaluation de l'impact sur la durabilité de la Zone de libre-échange euroméditerranéenne	1	Activité ponctuelle
<b>Total, sous-programme 1</b>		<b>11</b>	
<b>Sous-programme 2, Politiques sociales intégrées</b>			
21.30 a) i)	Services fonctionnels pour la conférence de la région arabe organisée en prévision de l'examen décennal et de l'évaluation de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)	1	Activité ponctuelle
21.30 a) i)	Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de la conférence de la région arabe organisée en prévision de	3	Activité ponctuelle

## Chapitre 21 Développement économique et social en Asie occidentale

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Raison de la suppression</i>
	l'examen décennal d'Habitat		
21.30 a) ii)	Documentation à l'intention des organes délibérants : questions intéressant la formulation et l'application des politiques sociales	1	Activité ponctuelle
21.30 a) ii)	Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur des questions intéressant la Décennie arabe des handicapés	1	Activité ponctuelle
21.30 b) i)	Profils démographiques des pays arabes	1	Il est mis fin à cette publication; les crédits ainsi dégagés serviront à publier une plaquette sur le même sujet, dont le style sera concis et pratique et dont la formule sera conviviale, afin de mieux répondre aux besoins du public à atteindre.
21.30 b) ii)	Publication isolée sur la situation actuelle et l'avenir de la ville arabe	1	Activité ponctuelle
21.30 b) iv)	Supports techniques : monographies sur les politiques d'urbanisation et du logement à Oman et au Qatar	2	Activité ponctuelle
<b>Total, sous-programme 2</b>		<b>10</b>	
<b>Sous-programme 3, Développement et intégration économiques</b>			
21.34 a) i)	Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport au Conseil économique et social sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé	2	Activité ponctuelle
21.34 b) i)	Analyse des performances et évaluation de la croissance et de la productivité	1	Il est mis fin à cette activité; certaines informations seront intégrées dans l'« étude ». Les crédits ainsi dégagés seront consacrés à la coordination d'un nombre plus élevé d'organismes des Nations Unies et d'organisations régionales qui souhaitent établir ensemble le rapport régional sur les objectifs du Millénaire pour le développement.
21.34 b) i)	Examen des progrès réalisés au Yémen dans la mise en œuvre du nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés	1	C'est à l'équipe de pays de l'ONU qu'il incombe d'aider le Gouvernement yéménite à effectuer cet examen. La CESAO fera part de ses observations, en tant que de besoin et sur demande. Les ressources ainsi dégagées serviront à réaliser les produits qui concernent le financement en faveur du développement.
21.34 b) ii)	Supports techniques : gestion et mise à jour périodique de la page d'accueil de la CESAO sur l'analyse et les prévisions économiques en matière de développement régional	2	Cette page d'accueil ainsi que la page d'accueil sur l'intégration régionale et l'adaptation à la mondialisation ne feront plus qu'une, du fait de la restructuration du programme de la CESAO. Les ressources ainsi dégagées permettront une actualisation plus fréquente, ce qui favorisera la diffusion opportune des informations.

## Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Raison de la suppression</i>
21.38 b) i)	Cadre méthodologique du système de transport intégré dans les pays arabes du Machrek	1	Il est mis fin à cette publication en série. Les ressources ainsi dégagées serviront à publier un document technique sur le même sujet à l'intention d'un public plus ciblé.
21.38 b) ii)	Publication isolée sur les bonnes pratiques relatives aux applications des technologies de l'information et des communications dans les ports maritimes des États membres de la CESAO	1	Activité ponctuelle
21.38 b) ii)	Publication isolée relative à une étude de l'OACI et de la CESAO sur les transports aériens en Asie occidentale	1	Activité ponctuelle
21.38 b) ii)	Publication isolée relative à un rapport de suivi sur la sécurité routière dans les États membres de la CESAO	1	Activité ponctuelle
21.38 b) ii)	Publication isolée sur la circulation des personnes physiques	1	Activité ponctuelle
21.38 b) ii)	Publication isolée sur un répertoire des investisseurs régionaux en Asie occidentale	1	Activité ponctuelle
21.38 b) iv)	Support technique sur la mise en réseau des centres nationaux de liaison pour le système de transport intégré du Machrek arabe	1	Activité ponctuelle
<b>Total, sous-programme 3</b>		<b>13</b>	
<b>Sous-programme 4, Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale</b>			
21.42 b) ii)	Publication isolée sur les recommandations pour l'élaboration et l'application de politiques et de stratégies dans le domaine des technologies de l'information et des communications	1	Activité ponctuelle
21.42 b) ii)	Publication isolée sur des modèles de cyberlégislation	1	Activité ponctuelle
21.42 b) ii)	Publication isolée sur les conditions d'édification d'économies du savoir nationales et régionales	1	Activité ponctuelle
21.42 b) ii)	Publication isolée sur la promotion à l'échelle régionale du capital-risque et de la création d'entreprises dans le domaine des technologies de l'information et des communications	1	Activité ponctuelle
<b>Total, sous-programme 4</b>		<b>4</b>	
<b>Sous-programme 5, Statistiques pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits</b>			
21.46 a) i)	Documentation à l'intention des organes délibérants sur l'examen quinquennal des objectifs du Millénaire pour le développement	1	Activité ponctuelle
21.46 c) ii)	Projet opérationnel sur la production de statistiques sur les incapacités dans la région de la CESAO	1	Activité ponctuelle
21.46 c) ii)	Projet opérationnel sur le Programme de comparaison internationale	1	Activité ponctuelle
<b>Total, sous-programme 5</b>		<b>3</b>	
<b>Sous-programme 6, Promotion de la femme</b>			
21.50 a) ii)	Réunion d'un groupe spécial d'experts sur le renforcement des synergies, des réseaux et de la participation aux processus de décision	1	Activité ponctuelle

## Chapitre 21 Développement économique et social en Asie occidentale

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Raison de la suppression</i>
21.50 b) ii)	Publication isolée sur l'intégration du souci de l'égalité des sexes (fiches de synthèse) et les politiques sectorielles nationales pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans la région	2	Activité ponctuelle
21.50 b) ii)	Publication isolée sur le suivi des résultats de l'examen décennal et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	1	Activité ponctuelle
21.50 c) i)	Services consultatifs sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des mesures prises pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	2	Activité ponctuelle
21.50 c) ii)	Atelier sur le renforcement de la capacité des organisations non gouvernementales et des administrations nationales chargées de la condition féminine à agir en synergie et à participer à la surveillance de la suite donnée aux résultats de l'examen décennal et au suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	1	Activité ponctuelle
<b>Total, sous-programme 6</b>		<b>7</b>	
<b>Total général</b>		<b>48</b>	